



3000 Omer-Lavallée St, Suite 306,
Montréal, (Québec) Canada, H1Y 3R8
+1 (514) 846 3271 
info@hpqsilicon.com 
www.hpqsilicon.com 

NOTICE ANNUELLE

HPQ SILICIUM INC. / HPQ SILICON INC.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025

EN DATE DU 1 MAI 2026

Table des matières

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	5
Nom, adresse et constitution	5
Liens inter sociétés	5
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	6
Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	6
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	14
Disposition générale	14
Principaux produits et services	14
Stade de développement des principaux produits et services	15
Exploitation.....	18
Compétences et connaissances spécialisées.....	19
Conditions concurrentielles	19
Nouveaux produits	20
Actifs incorporels.....	21
Cycles.....	22
Dépendance économique	22
Dépendance aux partenaires technologiques	22
Principales ententes.....	23
Modifications des contrats	23
Protection de l'environnement	25
Salariés	25
Établissements à l'étranger.....	25
Faillite et procédures semblables.....	25
Réorganisations	25
Facteurs de risque	26
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	34
STRUCTURE DU CAPITAL	34
Actions ordinaires.....	34

Bons de souscription.....	34
Régime d'options d'achat d'actions.....	35
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	36
PLACEMENTS ANTÉRIEURS	37
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	37
Nom, poste et titres détenus	37
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....	38
Conflits d'intérêts.....	38
PROMOTEURS	38
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	38
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	39
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES RÉGISTRES	39
CONTRATS IMPORTANTS	39
INTÉRÊTS DES EXPERTS	40
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	40
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMITÉ D'AUDIT ET AUDITEURS.....	40
ANNEXE A CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT	42

INFORMATIONS PROSPECTIVES ET MISE EN GARDE

Cette notice annuelle ainsi que les documents incorporés par référence contiennent certains énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter, les énoncés contenant les mots « pourrait », « plan », « volonté », « estimation », « continuer », « anticiper », « prévoir », « s'attendre », "Dans le processus" et d'autres expressions similaires qui constituent des "informations prospectives" au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes et les hypothèses actuelles de la Société et sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus. Ces énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, nos attentes en ce qui concerne l'acceptation de nos produits par le marché, notre stratégie pour développer de nouveaux produits et améliorer les capacités des produits existants, notre stratégie de recherche et développement, l'impact des produits et des prix concurrentiels, le développement de nouveaux produits et les incertitudes liées au processus d'approbation réglementaire. Ces énoncés reflètent les points de vue actuels de la Société à l'égard des événements futurs et sont assujettis à certains risques et incertitudes et à d'autres risques détaillés de temps en temps dans les dépôts en cours de la Société auprès des autorités en valeurs mobilières, lesquels documents peuvent être trouvés à www.sedarplus.com. Les résultats réels, les événements et les performances futurs peuvent différer considérablement des attentes décrites. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indument à ces énoncés prospectifs. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs, à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans les cas prévus par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

En particulier, cette notice annuelle contient des énoncés prospectifs relatifs aux projections suivantes et des présomptions particulières sur lesquelles les énoncés prospectifs sont basés, savoir:

- Les résultats anticipés du plan d'affaires proposé, des stratégies et des objectifs, y compris la source de revenu et les financements.
- La capacité à mener à bien la stratégie de croissance de la société.
- Les prévisions concernant les revenus futurs des investissements.
- Les prévisions concernant la capacité de lever des fonds dans le futur.
- Les prévisions relatives aux dépenses d'opérations dans l'avenir, y compris les dépenses pour atteindre les objectifs commerciaux, ainsi que les dépenses générales et administratives, et
- Les prévisions à l'effet que le personnel clef demeurera à l'embauche de la société avec son implication et sa relation actuelle avec la société.

La société, aussi désignée dans ce document sous le vocable HPQ, est d'avis que les prévisions contenues dans ces dits énoncés prospectifs sont raisonnables sans toutefois fournir l'assurance que ces énoncés prospectifs s'avèreront corrects et seront réalisés. La performance et la réalité pourraient différer amplement de ce qu'ils projettent et des sous-entendus des énoncés prospectifs contenus dans cette déclaration. Ainsi, les investisseurs ne doivent pas attacher une importance induite à ces informations et à ces énoncés prospectifs. De plus, les informations et les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date où ils sont donnés et HPQ ne s'oblige aucunement à faire des mises à jour pour les rendre conformes et véritables suivant des événements inattendus, sauf tel que

requis par la loi, incluant les lois concernant les valeurs mobilières. Tous les énoncés prospectifs et les informations contenus dans cette déclaration et les autres documents de HPQ sont couverts par de tels avis de précaution et mise en garde. De temps à autre, de nouveaux facteurs surviennent et la direction de HPQ ne peut prévoir tous ces nouveaux facteurs et ainsi prédire leur impact sur les affaires de la société et sur l'écart qu'ils engendreront entre les résultats des énoncés prospectifs et la réalité.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

HPQ Silicium Inc. / HPQ Silicon Inc. a son siège au 3000, bureau 306, rue Omer-Lavallée, à Montréal, province de Québec H1Y 3R8.

HPQ a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, sous la dénomination sociale, Arca Exploration Inc., le 20 décembre 1996. Par certificats de modification, elle a changé son nom en Ressources Pro-Spec-Or Inc. le 11 août 2004, en Uranium Bay Resources Inc. le 4 juillet 2007, en Uragold Bay Resources Inc. le juillet 2009 et en HPQ-Silicon Resources Inc. le 4 juillet 2016. Suite à l'essaimage et à l'arrangement intervenu entre HPQ-Silicon Resources Inc. et Champs d'Or de la Beauce Inc./Beauce Gold Fields Inc. un certificat d'arrangement a été émis le 23 novembre 2018. Elle a changé sa dénomination sociale en celui de HPQ Silicium Inc. / HPQ Silicon Inc. le 4 juillet 2022 par certificat de modification émis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Liens inter sociétés

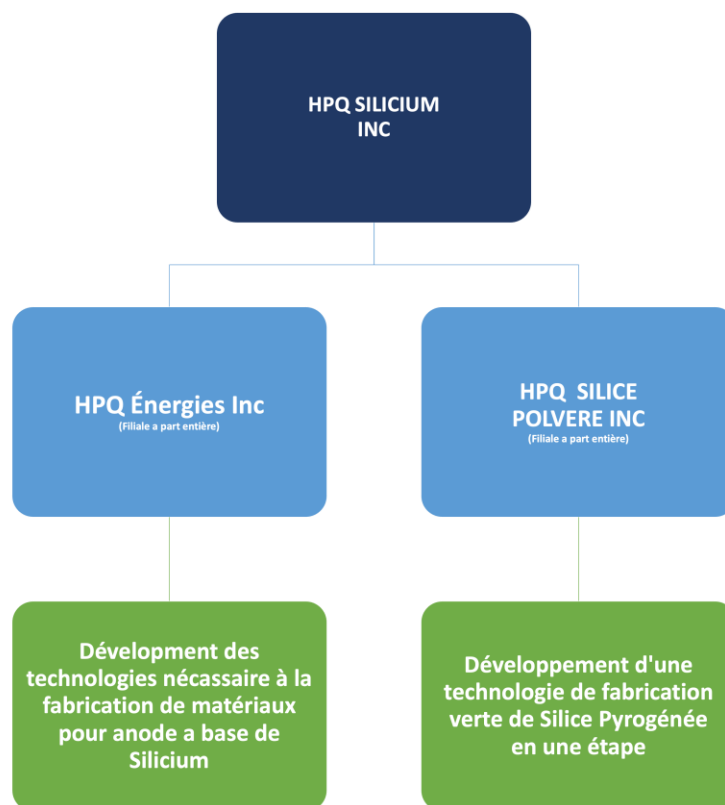
En plus de ses activités internes, HPQ effectue ses opérations dans deux filiales.

HPQ Énergies Inc. / HPQ Energies Inc. anciennement HPQ NANO Poudres de Silicium Inc / HPQ NANO Silicon Powders Inc.

Cette filiale, dont HPQ détient 100% des droits de votes et qui est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, était responsable du développement du *Réacteur de Silicium Nano (« RSiN ») PUREVAP™* jusqu'au troisième trimestre 2023. L'objectif de HPQ est d'éventuellement transférer des nouvelles activités dans cette filiale, soit ses projets relatifs à l'hydrogène ou aux batteries.

HPQ Silice Polvere Inc. / HPQ Silica Polvere Inc. (HSPI)

Cette filiale, dont HPQ détient 100% des droits de votes et qui est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est responsable du développement d'un nouveau procédé à base de plasma (Réacteur de Silice Pyrogénée) qui permettra de transformer directement le quartz en silice pyrogénique, supprimant ainsi l'utilisation de produits chimiques dangereux dans sa fabrication et en éliminant la production de chlorure d'hydrogène gazeux (HCl) associé à sa fabrication.



HPQ réalise aussi des activités en co-association avec Novacium SAS

Novacium SAS, dont HPQ détient 36,8% du capital, est une jeune entreprise innovante (J.E.I) basée à Lyon en France et est constituée en Société par Actions Simplifiée (SAS) en vertu des lois Françaises et est responsable de 1) fournir une assistance et collaboration en R&D sur les procédés d'HPQ (PUREVAP™ RRQ), 2) Fournir une collaboration en R&D sur le développement de procédés novateurs pouvant être complémentaires aux procédés HPQ tel que les matériaux d'anode à base de Silicium pour batteries et 3) capitaliser sur les propres connaissances et savoir-faire de son équipe technique, ainsi que de développer des procédés innovants dans le domaine de l'Hydrogène.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Décembre 2022, les résultats du premier test ont confirmé que le RRQ GEN3 peut générer la réaction carbothermique nécessaire à la production de Silicium (Si).

Avancement du projet Réacteur de Reduction de Quartz (RRQ) PUREVAP™ en 2023.

Janvier 2023, HPQ annonce que les six (6) premier mois du programme ont validé que l'usine pilote RRQ GEN3 fonctionne et produit des matériaux silicium (Si).

Jusqu'au 30 septembre 2023 les tests du RRQ Gen3 et les résultats de pureté du silicium ont permis de valider avec succès environ 80 % des étapes-clés du projet, notamment :

1. Reproductibilité de la production de silicium en une seule étape, dépassant les niveaux de pureté les plus élevés actuellement disponibles sur le marché (2N).

2. Réaliser une mise à l'échelle 2 500 fois plus importante par rapport au RRQ Gen2 PUREVAP™.
3. Démontrer la capacité du réacteur à produire de manière semi-continue par lots.
4. Reproductibilité de la production en une seule étape de Silicium de Qualité Batterie (3N+), répondant ainsi aux exigences de pureté requises des matières premières nécessaire dans la fabrication des matériaux d'anode à base de Silicium.
5. Reproductibilité de la production de silicium en utilisant 25 % de matières premières en moins par rapport aux procédés carbothermiques conventionnels, qui requièrent un ratio de 6 tonnes (t) de matières premières pour produire 1 t de Silicium de qualité métallurgique (MG Si - de 98,5 % à 99,5 %).

Avancement du projet Réacteur de Nano Silicium (RNSi) PUREVAP™ en 2023.

Durant l'année 2023, la Société a complété un examen exhaustif de l'environnement du marché pour les matériaux nanosilicium, des progrès technologiques et des coûts de développement futurs nécessaires pour amener le Nano Réacteur de Silicium (NRSi) PUREVAP™ à un stade commercial potentiel.

Il en a résulté que, durant le troisième trimestre, HPQ a informé son fournisseur de technologie qu'elle n'avait plus l'intention de poursuivre les activités liées au développement de cette technologie et, en conséquence, en date du 30 septembre 2023, la Société a radié de ses livres tous les actifs incorporels liés au Réacteur de Nanosilicium (RNSi) PUREVAP™.

Avancement du projet de Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) en 2023.

Entre le troisième trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023, une série de douze (12) tests à l'échelle laboratoire ont été réalisés par PyroGenèse. L'importance de ces tests vient du fait qu'ils ont fourni des informations utiles pour :

1. Identifier les paramètres de production qui optimisent le processus et la qualité de la silice pyrogénée à petite échelle et,
2. Évaluer les propriétés des poudres de silice pyrogénée produites à l'échelle du laboratoire et les comparer avec des matériaux de qualité commerciale

De plus, les matériaux de silice pyrogénée présentent des caractéristiques structurales similaires à la silice pyrogénée de qualité commerciale, se situant entre la qualité Aerosil 150 et Aerosil 200, lorsque comparé sous microscopie électronique à transmission (MET).

Fin mai 2023 le projet a atteint son premier jalon important avec la finalisation des tâches d'ingénierie liées à la conception et à la fabrication de l'usine pilote.

Durant 2023, HSPI, et PyroGenesis ont signé trois (3) accord de non-divulgaration ("AND") avec des Fabricants de Silice Pyrogénée, dont les identités n'ont pas été divulguées.

L'objectif principal de l'AND est de permettre aux parties concernées d'évaluer les caractéristiques de la silice pyrogénée produite par le RSP en comparaison à la silice pyrogénée disponible dans le commerce et fabriquée par les fabricants de Silice Pyrogénée ayant signé des AND.

Durant le deuxième trimestre de 2023, plusieurs tests de laboratoire additionnels ont été effectués et ont démontré la capacité de la technologie de produire de la silice pyrogénée en une seule étape, à partir de quartz (SiO₂) en utilisant la technologie exclusive RSP.

Ces tests ont aussi permis de produit environ un (1) kilogramme de poudre de silice

pyrogénée, permettant à HSPI de commencer l'envoi d'échantillons à des tiers intéressés pour analyse.

Commençant en août 2023, des échantillons de silice pyrogénée, ont été expédiés pour permettre leur évaluation de la qualité par les tiers ayant signé des accords de non-divulgaration (AND).

Début novembre 2023, des matériaux fabriqués à l'aide du Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) à l'échelle laboratoire, exclusif de HSPI et deux qualités différentes de Silice Pyrogénée disponibles dans le commerce, ont été envoyés à un laboratoire tiers indépendant (Université McGill) pour une analyse de leurs caractéristiques structurales et chimiques.

Les résultats des analyses ont confirmé que la Silice Pyrogénée produite par HPQ, fabriquée avec des paramètres de fonctionnement moins qu'optimaux, est de qualité commerciale avec les caractéristiques-clés suivantes :

1. Elle est hydrophile,
2. Elle possède une surface spécifique élevée (135-185 m²/g) et
3. Elle a une excellente efficacité épaississante.

L'analyse indépendante qui a été effectuée à l'Université McGill confirme que le réacteur Silice Pyrogénée de HSPI produit un matériel hydrophile, de qualité commerciale avec une surface spécifique élevée et une excellente efficacité d'épaississement, ce qui est recherché par les acheteurs de ce matériel.

La fabrication de la silice Pyrogénée de qualité commerciale directement du quartz étant déjà un avantage substantiel, les tests additionnels à l'échelle du laboratoire du RSP de HSPI ont fourni à PyroGenesis les données opérationnelles nécessaires pour évaluer d'autres avantages significatifs de RSP par rapport aux procédés conventionnels, tel que :

1. Une réduction prévue de la consommation d'énergie pour la production de Silice Pyrogénée à l'aide du RSP, car les estimations théoriques montrent une réduction potentielle de la consommation d'énergie de 87,5 % à 90 % par rapport aux procédés conventionnels. Il est important de noter que l'énergie représente l'un des coûts variables les plus importants dans les processus de production traditionnels de la Silice Pyrogénée et qu'ainsi HSPI, avec son Réacteur de Silice Pyrogénée exclusif, bénéficie ainsi d'un avantage économique substantiel.
2. De plus, la modélisation indique qu'en utilisant ce procédé, les émissions CO₂ peuvent être réduites de 84 à 88 % par rapport aux procédés traditionnels, et
3. Enfin, les procédés traditionnels de fabrication de Silice Pyrogénée produisent en moyenne 2,4 kg de chlorure d'hydrogène (HCl) par kg de Silice Pyrogénée produite. Le HCl étant un sous-produit dangereux, les coûts Capex et Opex associés à sa gestion peuvent être importants. Comme le procédé RSP ne produit aucun HCl, cela représente un autre avantage économique supplémentaire substantiel pour HSPI.

Avancement du projet de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries Li-ion à base de Silicium en 2023.

En février 2023, HPQ a complété l'acquisition des inventeurs et détenteurs des droits inhérents de tous les droits et propriété détenus par ces derniers dans le brevet connu sous les vocables suivants, un appareil et procédé de production de silicium par carboréduction.

En février 2023, HPQ a commencé la planification préliminaire d'une ligne de production de matériaux pour batterie à base de silicium. La Société, en collaboration avec Novacium a étudié des plans relatifs à la création d'installation de production initialement capable de fabriquer soit des poudres de Silicium (Si) soit du SiOx de taille micrométrique.

Le 31 mai 2023, HPQ a complété l'acquisition des inventeurs et détenteurs de tous les droits dans le brevet désigné comme étant l'Appareil et le Procédé de production de silicium 3N ou supérieur par purification d'un silicium de pureté 2N.

En juillet 2023, HPQ a recruté un ancien cadre sénior d'un important producteur mondial de silicium métal en tant qu'ingénieur-conseil sénior. Ses premières tâches consisteront à collaborer avec l'équipe de Novacium sur la stratégie batterie de HPQ.

Le 19 septembre 2023, HPQ a finalisé l'acquisition de tous les droits et propriétés relatifs au brevet désigné comme un Appareil de production d'un Matériau à base de silicium sous vide.

Fin octobre 2023, Novacium a annoncé l'acquisition d'une famille de brevets liés au traitement de surface des matériaux carbonés du Dr. Alexander Zaderko.

Le Dr. Zaderko est un chercheur de renommée mondiale de l'université de Kiev en Ukraine qui possède plus de 20 ans d'expérience dans la fonctionnalisation du carbone pour diverses applications, notamment dans le domaine de l'énergie et des supercondensateurs.

Avec le Dr. Zaderko, l'équipe de chercheurs de Novacium ont adapté puis validé le potentiel des traitements de surface de Novacium pour les matériaux carbonés pour les applications batteries. Les premiers résultats de tests faits avec des matériaux d'anode graphite (sans ajout de Silicium) indiquent que le nouveau traitement de surface a aussi un effet positif sur les performances des batteries Li-ion à base de graphite présentement utiliser dans l'industrie, en permettant une meilleure interface entre le graphite et l'électrolyte.

En vertu des termes de l'entente avec Novacium SAS, HPQ déteint une licence nord-américaine en ce qui regarde la commercialisation des inventions et Propriétés Intellectuelles de Novacium.

Début novembre 2023, HPQ a déposé en France une nouvelle demande de brevet provisoire pour un procédé de fabrication continue d'oxyde de silicium basé sur une conception modifiée du RRQ PUREVAP™.

Le brevet protège une configuration unique de la technologie QRR qui permet la production de SiOx sur le même équipement. Le nouveau procédé breveté présente un avantage significatif par rapport au procédé standard, car il permet une production continue de SiOx, alors que généralement ce dernier est produit par lots. Le processus proposé peut être appliqué au QRR sans modifications majeures du réacteur, ce qui réduit les risques reliés au développement technologique.

Fin novembre 2023, HPQ et Novacium ont signé avec Ecellix Inc. un protocole d'entente (« MOU ») avec le développeur et fabricant américain d'anodes à base de silicium.

Ecellix Inc. est une entreprise spécialisée dans les technologies propres et a sa place d'affaires à Seattle, dans l'État de Washington.

Le protocole d'entente (MOU) signé fournit un cadre et une voie à suivre pour que HPQ et Novacium deviennent :

- I. Le partenaire technologique Silicium d'Ecellix qui produit les matériaux de silicium nécessaires au processus de fabrication des batteries Ecellix, et
- II. Le fournisseur spécialisé de matériaux de silicium déployant des installations de fabrication évolutives près des sites Gigafactory projetés d'Ecellix.

Avancement de l'initiative hydrogène en 2023.

Début septembre 2023, Novacium a déposé une demande de brevet pour un système de production d'hydrogène à haute pression par hydrolyse, sur demande et avec une faible empreinte carbone.

Le nouveau système de production d'hydrogène utilise un processus d'hydrolyse pour libérer l'hydrogène à partir de certains alliages à bas coûts, présentant une faible empreinte carbone, et ne posant aucun danger lors de leur utilisation et de leur transport. De plus, l'hydrogène produit par ce processus d'hydrolyse atteint immédiatement les niveaux de pression standards de l'industrie, généralement compris entre 200 et 1 000 bars.

Contrairement aux systèmes traditionnels de production d'hydrogène basés sur l'électrolyse, le procédé de Novacium fonctionne sans nécessiter d'électricité, de capacité de stockage étendue ni d'infrastructure de transport complexe. Il offre ainsi une solution 100% autonome.

L'application double de ce processus, à des fins militaires et/ou civiles, répond au besoin de clients potentiels recherchant un système de production d'hydrogène autonome à faible empreinte carbone, capable de fournir de l'hydrogène sous pression sur demande. De plus, le système doit pouvoir être déployé n'importe où dans le monde, même dans des conditions hors réseau, avec la sécurité comme priorité absolue.

Avancement du projet de Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) en 2024.

Durant le premier trimestre de 2024, la société a achevé une étude technique et économique interne (« l'Étude ») liée à sa technologie exclusive de Réacteur de Silice Pyrogénée. L'étude a été motivée par une demande d'un participant de l'industrie de la Silice Pyrogénée, dans le cadre d'un Accord de Non-Divulcation.

L'Étude a évalué la viabilité technique et économique d'une mise à l'échelle rapide du Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) de HSPI de 50 à 1 000 tonnes par an TPA.

L'importance de cette évaluation préliminaire, basée sur des données émanant du fournisseur de technologie, sur la construction de la première usine commerciale reste, à ce stade, au niveau de l'ordre de grandeur approximatif (Rough Order of Magnitude), mais l'étude indique la faisabilité technique d'une mise à l'échelle rapide du RSP tout en préservant les meilleurs avantages environnementaux inhérents à la technologie RSP.

Au début du troisième trimestre 2024, HSPI a signé une lettre d'intention avec Evonik Corporation (Evonik), une société de produits chimiques spécialisés qui fabrique une large gamme de matériaux haute performance, y compris la silice pyrogénée. L'objectif de cette lettre d'intention est la collaboration de HSPI avec Evonik pendant la phase pilote afin de valider la capacité de la RSP à produire des matériaux à faible coût et à faible teneur en carbone, en étant conformes aux spécifications d'Evonik. Cela impliquera une mise à l'échelle du processus de laboratoire de première génération de HSPI, qui a déjà fabriqué des échantillons répondant aux spécifications d'Evonik.

Durant le trimestre 4 de 2024, toutes les principales composantes d'équipement nécessaires au projet d'usine pilote de Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP), de 50 t par

an, ont été reçus, et l'assemblage de l'usine pilote a été achevée.

Fin 2024, PyroGenesis a informé HSPI que même après la mise en service réussie du système pilote (RSP), son équipe d'ingénieurs avait identifié la nécessité d'une optimisation supplémentaire pour améliorer les performances de l'usine pilote, soit l'ajout d'une phase prolongée de conditionnement du réfractaire, un processus crucial destiné à préparer la structure interne du réacteur pour une production continue de matériaux de haute qualité. Ces travaux essentiels pour garantir un écoulement plus constant de la silice pyrogénée du réacteur vers l'équipement de récupération en aval ont été complétés début décembre 2024.

Avancement du projet de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries Li-ion à base de Silicium en 2024.

En février 2024, la Société a annoncé des résultats concernant les premières générations de batteries commerciales 18650 (GEN1) fabriquées en combinant au graphite des matériaux d'anode à base de silicium avancé de Novacium. Ces batteries ont été produites par un laboratoire externe afin de valider immédiatement le potentiel industriel des matériaux d'anode de Novacium pour lesquels HPQ Silicium Inc. détient des licences mondiales exclusives.

Le premier résultat indique une amélioration globale de 14 % de la capacité des batteries industrielles par rapport aux batteries de référence 100 % graphite, ce qui constitue un véritable exploit. Ces performances dépassent l'estimation théorique de HPQ/Novacium, qui visait à valider une amélioration de 10 % pour ces tests.

Entre février et avril 2024, la société a reçu des résultats très prometteurs concernant la performance des batteries 18650 fabriquées avec un mélange de première génération (GEN1) de matériaux d'anode à base de silicium de Novacium et de graphite.

Le point saillant est qu'après 125, les tests sur les batteries 18650 GEN1 continuent d'indiquer une amélioration des performances de 14 % et un faible niveau de dégradation par rapport aux batteries de référence graphite.

À partir de mai 2024, la société a obtenu des résultats très prometteurs concernant la capacité maximale des batteries 18650 fabriquées avec un mélange de second génération (GEN2) de matériaux d'anode à base de silicium de Novacium et de graphite.

Les résultats préliminaires sur les batteries 18650 GEN2 montrent une amélioration des performances maximales d'environ 30 % par rapport aux batteries de référence en graphite et de 14 % par rapport à celles fabriquées avec le matériau GEN1.

Entre mai et juillet 2024, des tests menés jusqu'à 150 cycles sur les matériaux GEN2 révèlent une amélioration globale de la capacité de charge et de décharge, aussi bien par rapport aux batteries de référence en graphite que par rapport à celles fabriquées avec le matériau GEN1, sans dégradation notable des performances.

Au-delà de 200 cycles, les performances des batteries GEN1 et GEN2 ont commencé à se dégrader de manière significative.

Fin juillet 2024, la société a commencé à recevoir des résultats très prometteurs concernant la performance des batteries 18650 fabriquées avec un mélange de troisième génération (GEN3) de matériaux d'anode à base de silicium de Novacium et de graphite.

Le lot de batteries, fabriqué avec un mélange de graphite et de matériaux d'anode avancés partiellement optimisés de troisième génération (GEN3) à base de silicium de Novacium, a atteint une capacité moyenne de 4 030 milliampères-heures (mAh), faisant

de Novacium l'une des trois seules entreprises au monde à avoir publié des résultats de capacités de batteries 18650 supérieurs à 4 000 mAh.

Entre août et décembre 2024, 650 cycles de tests de charge-décharge ont été complétés sur des batteries lithium-ion 18650 avec du silicium GEN3 de Novacium. Les résultats démontrent un retour énergétique supérieur de 30 % par rapport aux batteries de référence en graphite.

Début décembre 2024, HPQ Silicium a signé un Protocole d'Entente (MOU) avec une entreprise située dans le nord de l'Allemagne. Le protocole d'entente (MOU) établit le cadre de base nécessaire à la conception, la construction et l'exploitation d'une usine de fabrication de matériaux d'anode avancés à base de silicium pour batteries, située dans un parc industriel du nord de l'Allemagne.

Avancement de l'initiative hydrogène en 2024.

HPQ collabore avec Novacium sur la mise au point de procédés de fabrication d'hydrogène autonomes par hydrolyse du silicium et d'autres matériaux.

Le nouveau système de production d'hydrogène de Novacium (METAGENE™) utilise un processus d'hydrolyse pour libérer l'hydrogène à partir de certains alliages à bas coûts, présentant une faible empreinte carbone, et ne posant aucun danger lors de leur utilisation et de leur transport. De plus, l'hydrogène produit par ce processus d'hydrolyse atteint immédiatement les niveaux de pression standards de l'industrie, généralement compris entre 200 et 1 000 bars.

Contrairement aux systèmes traditionnels de production d'hydrogène basés sur l'électrolyse, le procédé METAGENE™ fonctionne sans nécessiter d'électricité, de capacités de stockage étendues ni d'infrastructures de transport complexes. Il offre ainsi une solution sur demande et 100% autonome.

Fin novembre 2024, Les résultats des tests obtenus à l'échelle du pilote laboratoire depuis 2022 ont énormément aidé à renforcer la demande de brevet avant de passer à la phase nationale PCT et d'atteindre le statut de « Brevet en attente ».

Le rapport de recherche du bureau des Examineurs de Brevets met en avant l'innovation unique et la robustesse de la technologie sans aucune antériorité, ce qui est très rare.

La simplicité de la technologie et sa sécurité suscitent l'intérêt de nombreux partenaires institutionnels et industriels liés à la défense en Europe, ce qui s'est traduit par la présélection du projet pour une subvention égale à 75% du coût du projet estimé à un million d'euros pour la fabrication d'un pilote industriel.

L'innovation clé de la technologie réside dans sa capacité à utiliser un combustible solide sous forme massive, non explosif et non dangereux pour produire de l'hydrogène. Cela contraste avec les procédés traditionnels qui reposent sur des combustibles fossiles hautement explosifs ou sur des poudres métalliques de taille nano et micro comme combustibles.

Avancement du projet Réacteur de Réduction de Quartz (RRQ) PUREVAP™ en 2024.

Durant l'année 2024, les activités liées aux développements du projet RRQ PUREVAP™ ont été minimales alors que la Société va axer ses activités prioritairement sur les créneaux silice pyrogénée, matériaux d'anodes à base de silicium avancée et hydrogène

Avancement du projet de Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») en 2025

Au cours de l'exercice 2025, HPQ Silicium Inc., par l'entremise de sa filiale HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »), a poursuivi le développement et la validation de son usine pilote de Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), visant à démontrer la capacité de produire de la silice pyrogénée directement à partir de quartz à l'aide d'un procédé plasma.

En janvier 2025, le fournisseur de technologie de HSPI, PyroGenèse Inc., a confirmé que les travaux préparatoires nécessaires à la mise en service de l'usine pilote étaient complétés. En février 2025, le premier essai en lot réalisé à l'usine pilote a permis la production de matériaux, et les analyses effectuées en mars 2025 ont indiqué que leurs caractéristiques morphologiques et leur apparence étaient comparables à celles observées lors des essais réalisés à l'échelle du laboratoire.

En mai 2025, l'usine pilote du RSP a atteint une étape opérationnelle importante avec la production et la collecte de quantités significatives de poudre blanche dans l'unité de récupération du produit (« baghouse »). Les analyses réalisées dans le cadre du test no 4 de la Phase 1 ont confirmé la production de silice pyrogénée. À la suite de ces résultats, le premier fabricant mondial de silice pyrogénée, dans le cadre de la lettre d'intention divulguée le 9 juillet 2024, a demandé à recevoir des échantillons des matériaux produits par le RSP plus tôt que prévu.

Au cours du second semestre de 2025, les essais subséquents ont permis de poursuivre l'optimisation opérationnelle du procédé et la mise à l'échelle de l'usine pilote. En septembre 2025, la Société a annoncé que le test no 6 avait permis de produire de la silice pyrogénée de qualité commerciale. Le test no 7, complété en octobre 2025, a confirmé la reproductibilité du procédé. En novembre 2025, des analyses indépendantes ont confirmé la production de silice pyrogénée de qualité commerciale et validé la capacité du procédé plasma de HSPI à produire de la silice pyrogénée hydrophile directement à partir de quartz sans utilisation de chlorosilanes.

Avancement du projet de matériaux d'anodes pour batteries lithium-ion à base de silicium en 2025

En 2025, la Société a poursuivi, en collaboration avec sa partenaire technologique française NOVACIUM SAS (« Novacium »), le développement et la commercialisation de matériaux d'anodes à base de silicium de troisième génération (« GEN3 ») destinés aux batteries lithium-ion haute performance.

En janvier 2025, la Société a amorcé une collaboration stratégique avec l'Armée de Terre française visant le développement de batteries haute capacité intégrant les matériaux d'anodes GEN3. En février 2025, la Société a également déposé une demande de brevet provisoire visant un procédé innovant permettant la production en une seule étape d'alumine pyrogénée (Al_2O_3) et de titane pyrogéné (TiO_2), deux matériaux susceptibles d'améliorer les performances des cathodes de batteries lithium-ion de nouvelle génération.

Des essais réalisés en février et mars 2025 sur des cellules cylindriques 18650 intégrant les matériaux GEN3 ont démontré une capacité supérieure à 3 000 mAh après 1 000 cycles, tout en conservant environ 80 % de leur capacité initiale. En juin 2025, Novacium a annoncé le démarrage de la production industrielle de cellules cylindriques lithium-ion intégrant son matériau d'anode GEN3.

Au cours du second semestre de 2025, la Société et Novacium ont annoncé plusieurs initiatives visant le développement du marché des batteries haute performance,

notamment le lancement de la marque HPQ ENDURA+ et la fabrication des premières cellules cylindriques intégrant les matériaux GEN3. En septembre 2025, la Société a conclu une entente concernant un financement pouvant atteindre 3 millions de dollars du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'innovation énergétique administré par Ressources naturelles Canada. À la fin de l'année, les premières cellules industrielles ont été livrées et la Société a obtenu la certification internationale UN 38.3 pour ses cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ aux formats 18650 et 21700.

Avancement de l'initiative hydrogène en 2025

En 2025, la Société, en collaboration avec Novacium, a poursuivi le développement de solutions de production autonome d'hydrogène vert dans le cadre de la technologie METAGENE™.

En janvier 2025, Novacium a déposé une demande de brevet provisoire visant un procédé permettant l'extraction de l'hydrogène contenu dans les scories d'aluminium noir (« Black Aluminum Dross ») et la valorisation des résidus. En avril 2025, la Société et Novacium ont signé un protocole d'entente avec GLD Alloys, un producteur malaisien d'aluminium recyclé, visant l'approvisionnement en matière première pouvant servir de combustible pour la technologie METAGENE™.

En juin 2025, la Société et Novacium ont également conclu un accord de coopération industrielle et commerciale avec Pragma Industries, une entreprise française spécialisée dans les piles à combustible et les solutions de mobilité hydrogène. À la fin de l'année 2025, la Société et Novacium ont signé un accord similaire avec AD-VENTA Innovative, une entreprise française spécialisée dans les systèmes de stockage et de distribution d'hydrogène à haute pression. Cet accord vise notamment à soutenir le développement de la station METAGENE™ et à en augmenter la capacité de production potentielle.

Conclusion du projet Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») PUREVAP™

Dans le cadre de son examen stratégique de fin d'année 2025, la Société a déterminé que le programme de Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») PUREVAP™, initialement développé pour la production de silicium métallique, n'était plus aligné avec ses priorités actuelles de développement et de commercialisation.

En conséquence, la Société a décidé de mettre fin au développement de ce programme et de réaffecter ses ressources vers ses autres initiatives technologiques en cours de développement et de commercialisation.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Disposition générale

Principaux produits et services

La stratégie technologique de HPQ Silicium Inc. repose sur le développement et la commercialisation de technologies et de matériaux avancés destinés à des marchés industriels à forte croissance, notamment les matériaux de spécialité, les batteries lithium-ion et les solutions de production d'hydrogène. Les principales activités et initiatives technologiques de la Société sont décrites ci-après.

1. Silice pyrogénée produite à l'aide du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »)

La Société développe une technologie visant la production de silice pyrogénée à partir de quartz à l'aide d'un procédé plasma. La silice pyrogénée est un matériau industriel à forte

valeur ajoutée utilisé dans une grande variété d'applications, notamment dans les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, l'alimentation, les peintures, les revêtements, les scellants, les adhésifs et les matériaux de construction. En raison de ses propriétés d'agent épaississant, antiagglomérant, modificateur rhéologique et agent de renforcement, elle constitue un composant essentiel pour améliorer la performance et la stabilité des formulations dans de nombreux secteurs industriels.

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») est développé pour la filiale en propriété exclusive de la Société, HPQ Silica Polvere Inc., par PyroGenèse Inc. Le développement de cette technologie bénéficie d'un soutien financier de programmes gouvernementaux, notamment du programme de la Fondation pour le développement durable du Canada (SDTC), qui couvre environ 33 % des coûts du projet, ainsi que du programme Technoclimat du gouvernement du Québec, qui couvre environ 30 % des coûts.

2. Matériaux à base de silicium pour les anodes de batteries lithium-ion

La Société, en collaboration avec sa partenaire technologique française NOVACIUM SAS (« Novacium »), développe des matériaux avancés à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion haute performance.

L'objectif à moyen et long terme est d'établir une capacité de production de matériaux à base de silicium spécifiquement conçus pour les anodes de batteries. Parallèlement, la Société a amorcé certaines activités commerciales dans ce secteur en collaborant avec des entreprises externes chargées de fabriquer, selon ses spécifications techniques et à partir des matériaux GEN3 développés avec Novacium, des cellules de batteries lithium-ion commerciales aux formats cylindriques 18650 et 21700.

3. Technologies de production d'hydrogène

La Société travaille également avec Novacium au développement et à la commercialisation de technologies innovantes de production d'hydrogène.

a. Technologie METAGENE™

Cette technologie vise la production autonome et évolutive d'hydrogène vert par hydrolyse de matériaux à base d'aluminium hautement recyclé.

b. Procédé de valorisation des scories d'aluminium noir

Un second procédé en développement vise l'extraction de l'hydrogène contenu dans les scories d'aluminium noir (« Black Aluminium Dross »), ainsi que la valorisation des résidus générés par ce procédé.

Stade de développement des principaux produits et services

Les principaux produits et technologies de la Société se situent à différents stades de développement, allant de la validation à l'échelle pilote jusqu'aux premières phases de commercialisation.

Procédé de Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »)

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») constitue la technologie développée par la Société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive HPQ Silice Polvere Inc. (« HSPI »), visant la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz au moyen d'un procédé plasma.

À titre indicatif, les procédés conventionnels de production de silice pyrogénée reposent généralement sur l'utilisation de chlorosilanes comme matière première et impliquent la

gestion de sous-produits chlorés. La technologie RSP développée par la Société vise à produire de la silice pyrogénée directement à partir de quartz, ce qui pourrait permettre de simplifier certaines étapes du procédé de fabrication et de réduire la dépendance à l'égard de certains intrants chimiques. La validation complète de ces caractéristiques demeure assujettie aux résultats des essais à l'échelle pilote et aux étapes subséquentes de mise à l'échelle industrielle.

Les essais réalisés à l'échelle laboratoire ont démontré la capacité du procédé à produire de la silice pyrogénée présentant des caractéristiques compatibles avec celles de produits commerciaux. Ces résultats ont été validés par des analyses effectuées par un laboratoire universitaire indépendant ainsi que par des participants de l'industrie.

À la suite de ces résultats, le projet est entré dans sa phase finale de recherche et développement visant la validation du procédé à l'échelle de l'usine pilote et la démonstration de sa capacité à être mis à l'échelle vers une production industrielle de silice pyrogénée de qualité commerciale.

Les travaux de développement sont réalisés par PyroGenèse Inc., fournisseur de technologie de la Société, conformément aux ententes contractuelles conclues entre les parties. Le financement du développement et de l'exploitation de l'usine pilote est partagé entre plusieurs parties prenantes, soit la Fondation pour le développement durable du Canada (« TDDC »), qui contribue à environ 33 % des coûts du projet, le gouvernement du Québec par l'entremise du programme Technoclimat, qui contribue à environ 30 %, HPQ Silice Polvere Inc. (« HSPI »), qui contribue à environ 29 %, et PyroGenèse Inc., qui assume les 8 % restants. Les approbations réglementaires nécessaires à la réalisation de cette phase du projet ont été obtenues.

Parallèlement aux travaux techniques, la Société a reçu des manifestations d'intérêt de la part de participants importants de l'industrie de la silice pyrogénée. Des discussions sont en cours concernant d'éventuels partenariats commerciaux pouvant inclure des accords d'écoulement de production (« offtake ») ainsi que des ententes de licence technologique, sous réserve de la validation complète de la technologie à l'échelle pilote.

Dans le cadre de sa stratégie de commercialisation, la Société évalue la construction d'une première unité commerciale utilisant la technologie RSP. Des analyses sont en cours afin d'évaluer la viabilité technique et économique d'une mise à l'échelle du procédé, notamment le passage d'une capacité de production d'environ 50 tonnes par année (« TPA »), correspondant à la configuration actuelle de l'usine pilote, vers une unité commerciale pouvant atteindre environ 1 000 TPA.

À plus long terme, et sous réserve du succès de la première mise à l'échelle industrielle ainsi que des conditions de marché, la Société pourrait envisager le déploiement d'unités additionnelles utilisant la technologie RSP, y compris des installations de plus grande capacité destinées à répondre à une demande industrielle accrue.

Initiative batteries

Au cours de l'exercice 2025, HPQ Silicium Inc., en collaboration avec sa partenaire technologique française NOVACIUM SAS, a poursuivi le développement et amorcé la commercialisation de matériaux d'anodes avancés à base de silicium de troisième génération (« GEN3 ») destinés aux batteries lithium-ion haute performance.

Les travaux réalisés en 2025 ont permis de confirmer les performances des matériaux GEN3 dans des cellules cylindriques de format 18650. Des essais de cyclabilité ont démontré que ces cellules pouvaient conserver environ 80 % de leur capacité initiale

après 1 000 cycles, tout en maintenant une capacité supérieure à 3 000 milliampères-heures (mAh), ce qui représente une amélioration par rapport à des cellules de référence à base d'anodes en graphite.

Parallèlement à ces validations techniques, Novacium a amorcé la production industrielle de cellules lithium-ion intégrant les matériaux d'anodes GEN3. Dans ce contexte, la Société a annoncé le lancement de la commercialisation de batteries lithium-ion sous la marque HPQ ENDURA+, ainsi que la fabrication et la livraison des premières séries de cellules cylindriques aux formats 18650 et 21700.

Afin de soutenir le développement de cette activité, la Société a obtenu en septembre 2025 un financement pouvant atteindre 3 millions de dollars du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'innovation énergétique administré par Ressources naturelles Canada.

Simultanément, la Société a poursuivi ses démarches visant à structurer une capacité de production de matériaux d'anodes à base de silicium, notamment par le recours à des partenaires industriels pour la fabrication de cellules selon ses spécifications techniques et à partir des matériaux GEN3 développés avec Novacium.

À la fin de l'exercice 2025, la Société a obtenu la certification internationale UN 38.3 pour ses premières cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ aux formats 18650 et 21700, confirmant leur conformité aux exigences applicables en matière de sécurité et de transport.

Dans le cadre de sa collaboration avec Novacium, la Société bénéficie de licences exclusives et perpétuelles pour l'Amérique du Nord relativement à certains procédés, produits et applications liés aux matériaux d'anodes à base de silicium développés par Novacium, lui conférant des droits d'exploitation et de commercialisation sur ce territoire, conformément aux ententes contractuelles intervenues entre les parties.

Ces éléments positionnent la Société pour participer au développement de la chaîne de valeur nord-américaine des batteries lithium-ion.

Initiative hydrogène

Au cours de l'exercice 2025, HPQ Silicium Inc., en collaboration avec sa partenaire technologique française NOVACIUM SAS, a poursuivi le développement de technologies de production autonome d'hydrogène dans le cadre de la plateforme METAGENE™.

La technologie METAGENE™ repose sur un procédé d'hydrolyse permettant de produire de l'hydrogène à partir de matériaux à base d'aluminium. Ce procédé vise à générer de l'hydrogène à haute pression sans recours à des infrastructures lourdes de transport ou de stockage, et sans dépendance à une alimentation électrique continue.

En janvier 2025, Novacium a déposé une demande de brevet provisoire visant un procédé permettant l'extraction de l'hydrogène contenu dans les scories d'aluminium noir (« Black Aluminum Dross »), ainsi que la valorisation des résidus générés.

En avril 2025, la Société et Novacium ont conclu un protocole d'entente avec GLD Alloys, un producteur malaisien d'aluminium recyclé, visant l'approvisionnement en matières premières pouvant être utilisées dans le cadre de la technologie METAGENE™.

En juin 2025, la Société et Novacium ont annoncé la signature d'un accord de coopération industrielle et commerciale avec Pragma Industries, une entreprise française spécialisée dans les piles à combustible et les solutions de mobilité hydrogène. À la fin de l'exercice 2025, la Société et Novacium ont également conclu un accord de coopération avec AD-

VENTA Innovative, une entreprise spécialisée dans les systèmes de stockage, de régulation et de distribution d'hydrogène à haute pression. Ces ententes visent à soutenir le développement et l'intégration de la technologie METAGENE™, notamment dans le cadre de solutions de production et de distribution d'hydrogène.

Dans le cadre de sa collaboration avec Novacium, la Société bénéficie de licences exclusives et perpétuelles pour l'Amérique du Nord relativement à certains procédés, produits et applications liés aux technologies de production d'hydrogène développées par Novacium, lui conférant des droits d'exploitation et de commercialisation sur ce territoire, conformément aux ententes contractuelles intervenues entre les parties.

Ces initiatives positionnent la Société pour participer au développement de solutions décentralisées de production d'hydrogène, notamment pour des applications industrielles et spécialisées.

Exploitation

La Société adopte une approche d'exploitation flexible reposant sur des partenariats technologiques et industriels, adaptée à chaque stade de développement de ses technologies.

Les activités d'exploitation de la Société comprennent le développement, l'exploitation et, à terme, la commercialisation de technologies et de matériaux avancés, incluant la production de silice pyrogénée, le développement de matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries lithium-ion et la mise au point de systèmes autonomes de production d'hydrogène.

Procédé de silice pyrogénée

Durant les phases de recherche, de développement et de mise en service de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), l'exploitation des équipements est assurée par des employés du fournisseur de technologie de la Société, PyroGenèse Inc. Les équipements utilisés dans ce cadre sont hébergés dans les installations de PyroGenèse.

Dans le cadre de la transition vers des opérations commerciales, l'exploitation des équipements de production pourrait continuer d'être assurée par PyroGenèse, pour une période transitoire, jusqu'à la formation complète du personnel de la filiale de la Société HPQ Silice Polvere Inc. ou de ses partenaires opérationnels.

À mesure que le projet progresse vers des phases de production commerciale, la Société prévoit adapter son modèle d'exploitation, notamment par la mise en place de structures opérationnelles appropriées, pouvant inclure des partenariats industriels ou des ententes d'exploitation.

Matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium

Les activités liées au développement et à la commercialisation des matériaux d'anodes à base de silicium sont réalisées en collaboration avec NOVACIUM SAS.

Dans le cadre des activités actuelles, la fabrication de cellules de batteries intégrant les matériaux GEN3 est effectuée par des partenaires industriels tiers, selon les spécifications techniques définies par la Société et Novacium.

À mesure que le projet progresse, la Société évalue différentes approches opérationnelles pour la production de matériaux d'anodes à base de silicium, incluant le recours à des partenaires industriels ainsi que le développement éventuel de capacités internes de production.

Systèmes de production d'hydrogène

Les activités liées au développement des technologies de production d'hydrogène sont réalisées en collaboration avec Novacium et s'appuient sur des partenariats industriels pour certaines composantes du développement, notamment en ce qui concerne les systèmes de stockage, de régulation et de distribution d'hydrogène.

Dans le cadre du développement de la technologie METAGENE™, la Société collabore avec différents partenaires pour la conception, l'intégration et la validation des systèmes, incluant des entreprises spécialisées dans les infrastructures hydrogène.

À mesure que ces technologies progresseront vers des applications commerciales, la Société prévoit s'appuyer sur des modèles d'exploitation adaptés pouvant inclure des partenariats, des ententes de licence ou des structures de déploiement industriel.

Compétences et connaissances spécialisées

Les activités de la Société reposent sur des compétences techniques et des connaissances spécialisées dans les domaines des matériaux avancés, des procédés thermiques à haute température, de la chimie des matériaux et de l'ingénierie des procédés.

Dans le cadre de ses initiatives technologiques, la Société s'appuie sur l'expertise de ses partenaires technologiques, notamment PyroGenèse Inc. pour le développement du procédé de Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), ainsi que NOVACIUM SAS pour le développement de matériaux avancés à base de silicium pour batteries lithium-ion et de technologies de production d'hydrogène.

Le développement et la commercialisation de ces technologies reposent également sur l'accès à des connaissances techniques spécialisées en matière de conception, d'exploitation et de mise à l'échelle de procédés industriels, ainsi que sur la capacité de la Société et de ses partenaires à protéger et à exploiter la propriété intellectuelle associée à ces technologies, notamment par le biais de brevets et de licences.

Les matières premières requises pour les activités de la Société, incluant le quartz et certains matériaux à base d'aluminium, sont généralement disponibles sur le marché auprès de fournisseurs établis. La Société ne prévoit pas, à ce stade, de contraintes significatives liées à l'approvisionnement en matières premières.

La capacité de la Société à maintenir et à développer ces compétences constitue un élément important de sa stratégie de développement.

Conditions concurrentielles

La Société évolue dans des marchés concurrentiels caractérisés par la présence d'acteurs industriels établis ainsi que de nouvelles entreprises technologiques en développement.

Silice pyrogénée

Dans le secteur de la silice pyrogénée, la Société est en concurrence avec des producteurs établis, notamment Evonik Industries, Cabot Corporation et Wacker Chemie AG.

Les principaux facteurs de concurrence dans ce marché incluent notamment les propriétés et la constance des caractéristiques des produits, les coûts de fabrication, incluant les coûts liés à la pureté des matières premières et à la consommation

énergétique, ainsi que les exigences environnementales et les coûts d'investissement en capital pour les installations de production.

Le marché est également influencé par la présence de produits provenant de certains pays, notamment la Chine, pouvant bénéficier de conditions de production ou de soutien qui influencent les prix sur certains marchés.

Matériaux d'anodes à base de silicium

Dans le secteur des matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries lithium-ion, la Société est en concurrence avec plusieurs entreprises spécialisées dans le développement de matériaux avancés, incluant notamment Group14 Technologies, Advano, NEO Battery Materials, Sila Nanotechnologies, Amprius Technologies, Enovix Corporation, Enevate Corporation, NanoGraf Corporation et Nexeon Limited, ainsi qu'avec d'autres acteurs émergents et certains fabricants intégrés de batteries lithium-ion.

Les facteurs de concurrence dans ce secteur incluent la performance électrochimique des matériaux, notamment en termes de capacité, de densité énergétique et de durabilité, la qualité et l'uniformité des matériaux produits, ainsi que les coûts de fabrication, incluant la gestion des pertes de matière, la pureté des intrants et la consommation énergétique. La capacité à mettre à l'échelle les procédés de fabrication et à assurer un approvisionnement stable constitue également un facteur déterminant.

Technologies de production d'hydrogène

Dans le domaine des technologies de production d'hydrogène, la Société évolue dans un environnement concurrentiel comprenant des solutions traditionnelles, telles que l'électrolyse, ainsi que des technologies alternatives en développement.

Les facteurs de concurrence incluent notamment les coûts de production, les exigences en matière d'infrastructure, la flexibilité d'utilisation, ainsi que la capacité à répondre à des applications spécifiques, incluant des environnements hors réseau ou décentralisés.

La capacité de la Société à se différencier dans ces marchés dépend notamment de la performance de ses technologies, de sa capacité à les mettre à l'échelle et de l'efficacité de ses stratégies de commercialisation.

Nouveaux produits

Les principales initiatives technologiques de la Société étant actuellement en phase de validation et de mise à l'échelle pré-commerciale, le développement de nouveaux produits demeure étroitement lié aux résultats des travaux en cours ainsi qu'aux conditions de marché.

Dans ce contexte, la Société concentre ses efforts sur la validation et la commercialisation progressive de ses technologies existantes, notamment en ce qui concerne la production de silice pyrogénée, les matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries lithium-ion et les technologies de production d'hydrogène.

Le développement de nouveaux produits ou de nouvelles applications pourrait découler de l'évolution de ces technologies, des besoins identifiés par les partenaires industriels ou des opportunités de marché, sans que la Société ne puisse, à ce stade, en prévoir avec précision la nature ou l'échéancier.

La capacité de la Société à développer de nouveaux produits dépendra notamment de la réussite des étapes de validation technologique et de mise à l'échelle industrielle de ses procédés.

Actifs incorporels

La Société considère que la valorisation et la monétisation futures de ses technologies reposent sur une stratégie combinant la protection de la propriété intellectuelle, notamment par le dépôt de brevets, et la conservation de savoir-faire technique confidentiel documenté.

La propriété intellectuelle de la Société s'articule principalement autour de ses principales plateformes technologiques, incluant le Réacteur de Silice Pyrogénée, les matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries lithium-ion et certaines technologies connexes.

Technologie du Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP)

En date de la présente notice annuelle, les activités liées au Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») sont protégées par une demande de brevet déposée dans plusieurs juridictions, ainsi que par un ensemble de savoir-faire technique confidentiel détenu par la filiale en propriété exclusive de la Société, HPQ Silica Polvere Inc.

La principale demande de brevet en instance, intitulée *“Plasma Arc Process and Apparatus for the Production of Fumed Silica”*, a été déposée en 2021 et, sous réserve de son octroi, viendrait à échéance en 2041.

Les technologies associées au RSP ont été développées en collaboration avec le fournisseur de technologie de la Société, PyroGenèse Inc., et font l'objet d'ententes contractuelles encadrant leur utilisation et leur exploitation.

Initiatives batteries

En date de la présente notice annuelle, les activités liées aux matériaux d'anodes à base de silicium sont protégées par plusieurs demandes de brevet détenues par la Société, ainsi que par un savoir-faire technique confidentiel.

Une première demande de brevet en instance, intitulée « Appareil de production d'un matériau à base de silicium sous vide », a été déposée en 2023 et, sous réserve de son octroi, viendrait à échéance en 2043. Cette demande couvre notamment des procédés et équipements relatifs à la production continue ou semi-continue de matériaux à base de silicium à haute performance.

La Société détient également des demandes de brevets supplémentaires, incluant :

- une demande déposée en 2024 relative à un procédé continu de production de suboxyde de silicium (SiOx) pour applications batteries, qui, sous réserve de son octroi, viendrait à échéance en 2044;
- une demande déposée en 2025 portant sur un procédé de production de matériaux pyrogénés, incluant notamment l'alumine pyrogénée (Al₂O₃) et le dioxyde de titane pyrogéné (TiO₂), qui, sous réserve de son octroi, viendrait à échéance en 2045.

Ces actifs de propriété intellectuelle sont la propriété de la Société.

La détention directe de ces actifs de propriété intellectuelle constitue un élément clé de la stratégie de création de valeur de la Société.

Par ailleurs, certaines technologies et développements connexes ont été réalisés en collaboration avec NOVACIUM SAS et peuvent faire l'objet d'ententes contractuelles encadrant leur utilisation, leur transfert et leur exploitation par la Société.

Protection et gestion de la propriété intellectuelle

En complément de ses droits de propriété intellectuelle, la Société met en œuvre des mesures visant à protéger son savoir-faire technique, notamment par le recours à des accords de confidentialité, des clauses de non-concurrence et des restrictions d'accès aux informations sensibles.

La Société pourrait, au besoin, déposer des demandes de brevets additionnelles afin de renforcer la protection de ses technologies. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention de tels brevets ou à leur portée effective.

La capacité de la Société à protéger efficacement sa propriété intellectuelle constitue un élément important de sa stratégie de création de valeur.

Cycles

Les activités de la Société ne présentent pas de caractère saisonnier significatif.

La demande pour les produits et technologies développés par la Société est principalement liée à des tendances structurelles à long terme, notamment dans les secteurs des matériaux avancés, des batteries lithium-ion et de l'hydrogène. À ce stade de développement, les activités de la Société demeurent principalement axées sur la recherche, le développement, la validation technologique et la mise à l'échelle de ses procédés.

En conséquence, la Société ne considère pas que ses activités soient assujetties à des cycles saisonniers ou à des variations cycliques significatives.

Dépendance économique

La Société ne dépend pas substantiellement d'un seul client ou d'un seul contrat pour la conduite globale de ses activités. Toutefois, ses activités de développement technologique reposent sur certaines relations contractuelles et partenariats stratégiques qui sont importants pour l'avancement de ses projets.

Les activités de la Société demeurent principalement axées sur la recherche, le développement, la validation technologique et la mise à l'échelle de ses procédés. L'atteinte des objectifs de commercialisation dépend notamment de la réussite des travaux de validation en cours, incluant les essais d'équipement, la qualification des matériaux produits, la modélisation des coûts et la planification industrielle.

Dépendance aux partenaires technologiques

Dans le cadre de ses activités liées aux procédés à base de plasma, la Société collabore avec PyroGenèse Inc. qui agit à titre de fournisseur de technologie et de services d'ingénierie. PyroGenèse participe notamment à la conception, à l'assemblage et à l'exploitation des équipements dans le cadre des phases de recherche, de développement et de mise à l'échelle.

Bien que la Société ait conclu des ententes contractuelles encadrant cette collaboration et qu'elle détienne certains droits de propriété intellectuelle associés aux technologies développées, une interruption ou une limitation de cette collaboration pourrait avoir un impact sur le développement de certains projets.

Par ailleurs, la Société collabore avec NOVACIUM SAS dans le cadre de ses initiatives liées aux matériaux d'anodes pour batteries et aux technologies de production d'hydrogène. Ces collaborations sont régies par des ententes contractuelles encadrant le développement, l'utilisation et la commercialisation des technologies.

Principales ententes

La Société a conclu, au fil des dernières années, diverses ententes visant le développement et la commercialisation de ses technologies, incluant notamment :

- une entente conclue en 2021 entre HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »), filiale détenue à 100 % par la Société, et PyroGenèse relativement au développement de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée et à la commercialisation des matériaux produits, incluant l'acquisition de certains droits de propriété intellectuelle et le paiement de redevances sur les ventes futures;
- des ententes additionnelles avec PyroGenèse portant sur le développement technologique et l'acquisition de propriété intellectuelle liée à certains procédés;
- des transactions conclues en 2023 visant l'acquisition complète des droits de propriété intellectuelle détenus par certains inventeurs relativement à des brevets liés aux procédés de production de silicium;
- en 2024 et 2025, la poursuite et l'intensification des collaborations avec NOVACIUM SAS incluant la signature d'ententes stratégiques visant le développement et la commercialisation de matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries lithium-ion, ainsi que le développement de technologies de production d'hydrogène;
- en 2025, la conclusion d'accords de coopération industrielle et commerciale avec des partenaires, incluant notamment Pragma Industries dans le domaine des applications hydrogène, ainsi qu'un partenariat avec AD-VENTA Innovative visant le développement de solutions de production, de stockage et de distribution d'hydrogène à haute pression;
- en 2025, la signature d'un protocole d'entente avec GLD Alloys relatif à l'approvisionnement en matériaux à base d'aluminium recyclé destinés à être utilisés dans le cadre de la technologie METAGENE™;
- en 2025, la progression des travaux liés à l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »), incluant la production et la collecte de matériaux lors de plusieurs essais, la confirmation indépendante de la production de silice pyrogénée de qualité commerciale et la validation de la capacité du procédé à être opéré en mode semi-continu. Ces travaux ont également permis l'envoi d'échantillons à des partenaires industriels pour évaluation et ont contribué à soutenir des discussions en vue de partenariats commerciaux potentiels;
- la poursuite de discussions et d'échanges avec des partenaires industriels potentiels dans le secteur de la silice pyrogénée, incluant des démarches liées à l'évaluation de la technologie et à des opportunités de partenariats commerciaux, sous réserve de la validation complète des performances à l'échelle pilote.

Ces ententes et développements s'inscrivent dans la stratégie de la Société visant à structurer progressivement ses activités en vue de leur commercialisation

Modifications des contrats

Relations avec PyroGenèse et modifications contractuelles

La Société prévoit certaines modifications aux ententes et aux documents constitutifs de sa filiale en propriété exclusive HPQ Silice Polvere Inc. (« HSPI »), dans le cadre de la finalisation des discussions avec PyroGenèse Inc. relativement à une réorganisation de

la structure de propriété et des droits économiques liés aux activités du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »).

Tel que précédemment annoncé, PyroGenèse est aux dernières étapes de l'exercice de son option visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans HSPI. Cette transaction s'inscrit dans la continuité des ententes conclues entre les parties relativement au développement du procédé RSP.

Dans ce contexte, les parties finalisent les modalités d'un pacte d'actionnaires ainsi que la structure de gouvernance et de financement de HSPI.

Advenant la réalisation de la transaction, la participation de la Société dans HSPI serait réduite à 50 %, ce qui entraînerait un partage des besoins de financement futurs de cette filiale. Bien que cette structure puisse réduire la contribution financière directe de la Société, celle-ci pourrait néanmoins devoir financer sa part des besoins en capital de HSPI, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation de trésorerie et, le cas échéant, entraîner un recours à des sources de financement additionnelles, incluant des financements dilutifs.

La Société considère que cette réorganisation potentielle est de nature à aligner les intérêts des parties et à soutenir la progression vers la phase de commercialisation du procédé RSP.

Relations avec Novacium et modifications contractuelles

Dans le cadre de sa collaboration avec NOVACIUM SAS, la Société a procédé en 2025 à une optimisation de la structure organisationnelle, contractuelle et de gouvernance visant à mieux aligner les intérêts stratégiques des deux entités et à faciliter le développement et la commercialisation de leurs technologies.

Compte tenu du positionnement de Novacium dans des secteurs considérés comme stratégiques en France, notamment les matériaux pour batteries et les technologies de l'hydrogène, certaines dispositions de gouvernance initialement mises en place ont été modifiées afin de faciliter l'accès de Novacium à des programmes de financement européens réservés aux entreprises sous contrôle français.

Dans ce contexte, les statuts de Novacium ont été modifiés afin de simplifier le mécanisme de prise de décision, notamment par l'adoption d'un mode de gouvernance à la majorité simple. La Société a également procédé à la conversion de son action de catégorie P en action ordinaire.

À la suite de ces ajustements, la participation de la Société dans Novacium est passée du statut de participation dans une société associée à celui d'investissement stratégique, tout en maintenant un alignement étroit entre les deux entités dans le cadre du développement et de la commercialisation de leurs technologies.

Dans la continuité de cette réorganisation, la Société a entrepris un projet de déconsolidation de Novacium, reflétant l'évolution de la structure de gouvernance et du positionnement stratégique de cet investissement.

Par ailleurs, au début de l'exercice 2025, la Société a augmenté sa participation au capital de Novacium, dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer son exposition aux technologies développées par cette dernière, notamment dans les domaines des matériaux pour batteries, de l'hydrogène et des procédés liés à l'économie circulaire.

En complément, HPQ et Novacium ont procédé à des ajustements de leurs ententes de licence afin de clarifier la portée, la durée et les modalités des licences commerciales

existantes, ainsi que celles pouvant être octroyées ultérieurement à la Société ou à ses filiales, notamment en ce qui concerne les droits exclusifs en Amérique du Nord.

La Société pourrait, dans le futur, envisager d'augmenter sa participation dans Novacium, notamment dans le cadre de financements additionnels ou d'opérations stratégiques visant à renforcer son positionnement dans ces secteurs. Une telle augmentation de participation pourrait nécessiter l'émission de titres de la Société ou l'utilisation de ressources financières additionnelles, ce qui pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants.

Ces ajustements s'inscrivent dans une démarche visant à optimiser la structure de gouvernance, de financement et de déploiement commercial des technologies développées conjointement.

Protection de l'environnement

Les activités actuelles de la Société étant principalement axées sur la recherche, le développement et la validation technologique, celle-ci n'a pas connaissance, à la date de la présente notice annuelle, d'obligations environnementales significatives liées à ses opérations.

Advenant le passage à des activités de production commerciale, la Société pourrait être tenue de se conformer à des lois et règlements environnementaux applicables, incluant notamment des obligations relatives à l'exploitation, à la gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, à la cessation d'activités et à la remise en état des sites.

Salariés

À la clôture du dernier exercice, la Société comptait trois (3) employés et deux (2) consultants.

La Société s'appuie également sur l'expertise de partenaires technologiques et de consultants externes dans le cadre de ses activités de développement.

Établissements à l'étranger

La Société détient une participation dans NOVACIUM SAS, une société par actions simplifiée constituée en vertu des lois françaises et basée à Lyon (France), active dans le développement de technologies liées aux matériaux avancés et à l'énergie.

À la date de la présente notice annuelle, la participation de la Société dans Novacium est de 26,8 % des actions émises et en circulation, sous réserve des ajustements pouvant résulter de transactions ou d'opérations subséquentes.

Faillite et procédures semblables

Au cours des deux (2) derniers exercices, de l'exercice en cours, et à la connaissance de la Société, aucune procédure de faillite, de mise sous séquestre, de liquidation ou autre procédure similaire n'a été engagée par ou contre la Société ou l'une de ses filiales, ni n'est envisagée.

Réorganisations

Le 21 juillet 2022, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « TSX-V ») afin de modifier la nature de ses activités conformément aux politiques applicables de la TSX-V. Dans ce contexte, la Société a cessé d'être classée à titre d'émetteur du secteur minier pour être reclassée dans le secteur industriel, technologique ou des sciences de la vie.

À la suite de cette reclassification, la Société est désormais considérée comme un émetteur du groupe 2 aux fins des politiques de la TSX-V.

Dans le cadre de cette réorganisation, la Société a également procédé à un changement de dénomination sociale, passant de « HPQ-Silicon Resources Inc. » à « HPQ Silicium Inc. / HPQ Silicon Inc. », conformément à un certificat de modification émis par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

En 2025, dans le cadre de l'optimisation de sa structure organisationnelle et de gouvernance, la Société a entrepris un processus de déconsolidation de sa participation dans NOVACIUM SAS. Cette démarche découle notamment des modifications apportées à la structure de gouvernance de Novacium, incluant la conversion par la Société de son action de catégorie P en une action ordinaire, ce qui a eu pour effet de modifier les droits associés à sa participation.

À la suite de ces ajustements, la participation de la Société dans Novacium est désormais considérée comme un investissement stratégique plutôt qu'une participation conférant un contrôle au sens des normes comptables applicables.

Cette réorganisation reflète l'évolution stratégique de la Société vers le développement et la commercialisation de technologies liées aux matériaux avancés et à l'énergie.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque décrits ci-dessous ne sont pas exhaustifs et ne doivent pas être considérés comme une liste complète des risques auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes, dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle considère à ce jour comme non significatifs, pourraient également avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives.

Incertitudes quant à la mise à l'échelle commerciale des technologies

Les technologies développées par la Société, incluant le procédé de Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP), les matériaux d'anodes à base de silicium et les technologies hydrogène développées avec Novacium, ont fait l'objet de validations à l'échelle laboratoire et, dans certains cas, à l'échelle pilote. Toutefois, ces technologies n'ont pas encore été déployées à grande échelle commerciale.

Aucune garantie ne peut être donnée que les performances observées à ces échelles pourront être reproduites de manière constante et économiquement viable à l'échelle industrielle. La réussite de la transition vers une production commerciale dépendra notamment de la validation des paramètres opérationnels, de la stabilité des procédés, de la qualité des produits et de la maîtrise des coûts.

Tout écart significatif pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dépendance à l'égard de partenaires technologiques et industriels

La Société dépend, pour une partie importante du développement et de la mise en œuvre de ses technologies, de partenaires technologiques et industriels, notamment PyroGenèse Inc. pour le développement du procédé RSP et NOVACIUM SAS pour certaines technologies liées aux batteries et à l'hydrogène.

Bien que des ententes contractuelles encadrent ces relations, la capacité de la Société à atteindre ses objectifs dépend en partie de la performance, de la capacité

opérationnelle et de la continuité de ces partenaires. Toute défaillance, retard ou différend pourrait avoir une incidence défavorable sur les projets de la Société.

Risques liés à la propriété intellectuelle et à la liberté d'exploitation

Les activités de la Société reposent en partie sur des technologies protégées par des brevets, des demandes de brevets, du savoir-faire et des licences.

Il existe un risque que des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle pouvant limiter la liberté d'exploitation de la Société. Cette dernière pourrait être contrainte de modifier ses procédés, d'obtenir des licences additionnelles ou de défendre ses droits dans le cadre de litiges, ce qui pourrait entraîner des coûts importants.

De plus, rien ne garantit que les demandes de brevets en cours aboutiront ou que les brevets obtenus offriront une protection suffisante pour assurer un avantage concurrentiel durable.

Risques liés à la commercialisation et à l'adoption du marché

La capacité de la Société à générer des revenus dépendra de l'adoption de ses technologies et produits par le marché, incluant la conclusion d'ententes commerciales, telles que des accords d'écoulement de production (« offtake »), des contrats de vente ou des licences.

Même si la Société a amorcé certaines activités commerciales, notamment dans le domaine des batteries lithium-ion, aucune garantie ne peut être donnée quant à la conclusion d'ententes commerciales à des conditions favorables, ni quant au volume ou au moment des ventes futures.

La demande pour les produits de la Société peut également être influencée par des facteurs macroéconomiques, technologiques et concurrentiels.

Risques liés aux coûts de production et à l'inflation

Les activités de la Société sont exposées à des variations des coûts des intrants, incluant les matières premières, l'énergie, la main-d'œuvre et les équipements.

Les hausses de coûts, les contraintes d'approvisionnement ou les perturbations logistiques pourraient affecter la rentabilité des projets et retarder leur mise en œuvre. Les estimations de coûts préparées par la Société pourraient différer de manière significative des coûts réels.

Augmentation des coûts de production

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les coûts associés aux activités de fabrication, incluant notamment les matières premières, l'énergie, la main-d'œuvre, les équipements et les services, peuvent fluctuer en raison de facteurs économiques, géopolitiques et industriels.

Des événements imprévus, tels que des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des hausses du coût de l'énergie ou des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et de construction.

La Société prépare des estimations des coûts d'exploitation et des coûts en capital pour ses projets. Toutefois, rien ne garantit que les coûts réels ne dépasseront pas ces

estimations. Tout dépassement significatif pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Risques liés à la concurrence

La Société évolue dans des secteurs hautement concurrentiels, incluant la silice pyrogénée, les matériaux pour batteries et les technologies hydrogène.

Elle fait face à la concurrence d'acteurs établis disposant de ressources financières, industrielles et commerciales importantes, ainsi que de nouvelles entreprises développant des technologies alternatives. Une concurrence accrue pourrait limiter la capacité de la Société à pénétrer le marché ou à maintenir des marges compétitives.

Risques liés à la structure de financement et à la dilution

La Société demeure en phase de développement et pourrait nécessiter des financements additionnels pour soutenir ses activités, incluant la mise à l'échelle de ses technologies et la construction d'unités commerciales.

Ces financements pourraient prendre la forme d'émissions d'actions, d'instruments convertibles ou d'autres formes de financement, ce qui pourrait entraîner une dilution des actionnaires existants.

De plus, certaines transactions stratégiques, incluant l'augmentation potentielle de la participation de la Société dans Novacium ou le financement de projets comme HSPI, pourraient également entraîner des besoins en capital additionnels.

Risques liés à la déconsolidation de Novacium

À la suite des modifications de gouvernance intervenues en 2025, la participation de la Société dans Novacium est désormais considérée comme un investissement stratégique plutôt qu'une participation conférant un contrôle.

Cette situation limite la capacité de la Société à influencer certaines décisions opérationnelles et financières de Novacium, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réalisation des projets conjoints et sur la valeur des investissements de la Société.

Risques liés à la réglementation et aux programmes gouvernementaux

Certaines activités de la Société bénéficient de contributions ou de programmes gouvernementaux. Le maintien de ces programmes est soumis à des conditions et à des politiques pouvant évoluer.

Toute modification, suspension ou annulation de ces programmes pourrait affecter la capacité de la Société à financer ses activités de développement.

Risques liés à l'absence de rentabilité

Bien que la Société ait amorcé certaines activités de commercialisation, elle demeure en phase de développement et pourrait continuer à enregistrer des pertes dans un avenir prévisible.

La capacité de la Société à atteindre la rentabilité dépendra notamment de la réussite de la mise à l'échelle de ses technologies, de la commercialisation de ses produits et de sa capacité à contrôler ses coûts.

Flux de trésorerie d'exploitation négatif au 31 décembre 2025

La Société n'a pas encore généré de revenus significatifs provenant de ses activités d'exploitation. Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient respectivement à environ 597 404\$ et 676 955\$.

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation de 3 108 470\$ et 1 694 412\$, respectivement. Au 31 décembre 2024, la Société présentait également un passif à court terme de 2 155 000\$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les dépenses en trésorerie mensuelles moyennes de la Société s'établissaient à environ 290 000 \$, incluant les investissements réalisés dans les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, les équipements, les dépôts aux fournisseurs, ainsi que les charges d'exploitation et les coûts de développement capitalisé non couverts par des subventions.

La Société prévoit continuer à enregistrer des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à l'atteinte d'une production commerciale et d'un niveau de rentabilité suffisant dans le cadre de ses principales activités, incluant la production de silice pyrogénée, les matériaux d'anodes à base de silicium et les technologies liées à l'hydrogène.

Dans la mesure où ces flux de trésorerie négatifs se poursuivent, la Société pourrait devoir utiliser son fonds de roulement existant et/ou recourir à des financements additionnels afin de soutenir ses activités, ce qui pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants.

L'incapacité de la Société à obtenir un financement adéquat en temps opportun, à des conditions acceptables ou du tout, pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Besoins en capitaux

Le développement et la mise en valeur des technologies de la Société, incluant notamment le procédé de fabrication de silice pyrogénée, les matériaux d'anodes à base de silicium, ainsi que les technologies hydrogène développées avec Novacium, nécessiteront des investissements importants et des financements additionnels.

Les principales sources de financement actuellement disponibles pour la Société comprennent l'émission de titres de capitaux propres, l'endettement et, le cas échéant, certaines contributions ou programmes gouvernementaux. Rien ne garantit que de tels financements seront disponibles en temps opportun, à des conditions acceptables ou du tout.

Dans l'éventualité où la Société ne serait pas en mesure d'obtenir les financements requis, ses projets pourraient être retardés, réduits ou reportés indéfiniment, ce qui pourrait avoir

une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

De plus, le recours à des financements additionnels, notamment par l'émission de titres de capitaux propres ou d'instruments convertibles, pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants.

Dilution éventuelle pour les actionnaires de la Société

Au 31 décembre 2024, la Société détenait environ 20 % des actions émises et en circulation de NOVACIUM SAS (« Novacium »). En février 2025, la Société a augmenté sa participation à environ 28,4 % à la suite de l'acquisition d'actions supplémentaires, notamment par l'émission de titres de son capital-actions.

Dans le cadre de sa stratégie, la Société pourrait, à l'avenir, chercher à accroître davantage sa participation dans Novacium ou dans d'autres projets stratégiques, notamment par l'acquisition de titres détenus par des coactionnaires ou des tiers.

Advenant que de telles acquisitions soient financées, en tout ou en partie, par l'émission d'actions ordinaires ou d'autres instruments convertibles de la Société, cela pourrait entraîner une dilution de la participation des actionnaires existants.

L'ampleur de cette dilution dépendra notamment du nombre d'actions émises, de la valeur des transactions réalisées et des modalités de financement retenues par la Société.

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations, incluant celles relatives à l'environnement, à la santé et sécurité au travail, aux normes du travail, à la fiscalité, ainsi qu'à la fabrication, à l'importation et à l'exportation de produits.

La Société doit obtenir et maintenir en vigueur divers permis, licences et approbations réglementaires nécessaires à la conduite de ses activités. Le processus d'obtention et de renouvellement de ces autorisations peut entraîner des délais, des coûts additionnels ou des contraintes opérationnelles.

L'incapacité d'obtenir, de maintenir ou de renouveler ces permis ou approbations en temps opportun pourrait contraindre la Société à retarder, réduire ou cesser certaines de ses activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'évolution des cadres réglementaires, incluant les exigences environnementales, industrielles et de sécurité, pourrait également entraîner des obligations additionnelles, des restrictions opérationnelles ou des coûts accrus, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Risques non assurés

Les activités de la Société comportent certains risques inhérents, notamment des accidents industriels, des défaillances d'équipement, des conditions environnementales difficiles, des événements imprévus, des conflits de travail ainsi que des phénomènes

naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations ou des tremblements de terre.

De tels événements pourraient entraîner des blessures, des pertes humaines, des dommages environnementaux, des dommages aux installations ou aux biens de la Société ou de tiers, ainsi que des interruptions ou retards dans les opérations.

Bien que la Société maintienne des couvertures d'assurance jugées appropriées, certains risques pourraient ne pas être assurés ou n'être assurés de manière insuffisante. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Continuité de l'exploitation

L'avenir de la Société dépend de sa capacité à financer ses activités et à faire progresser le développement et la commercialisation de ses technologies.

L'incapacité d'obtenir un financement suffisant en temps opportun pourrait limiter la capacité de la Société à poursuivre ses activités, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Risque de perte de contrôle de certaines filiales

Dans le cadre de certaines ententes conclues avec des partenaires technologiques, notamment PyroGenèse Inc., certaines filiales de la Société ont consenti des droits, incluant le paiement de redevances et des options permettant, dans certaines circonstances, la conversion de ces redevances en actions.

L'exercice de tels droits pourrait entraîner une dilution de la participation de la Société dans ces filiales et, dans certaines circonstances, une réduction de son niveau de contrôle.

Dépendance à l'égard du personnel clé et des partenaires technologiques

Le succès de la Société dépend en partie de sa capacité à attirer, retenir et motiver des membres clés de la direction et du personnel hautement qualifié. La concurrence pour ce type de ressources est importante et pourrait limiter la capacité de la Société à maintenir une équipe expérimentée.

La Société dépend également de certains partenaires technologiques et industriels, notamment PyroGenèse Inc. et NOVACIUM SAS, pour le développement et la mise en œuvre de ses technologies. La perte de ces ressources humaines ou la détérioration des relations avec ces partenaires pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conditions financières mondiales

Les résultats financiers et la capacité de financement de la Société sont influencés par les conditions économiques et financières au Canada et à l'échelle mondiale.

Les marchés financiers demeurent caractérisés par une certaine volatilité, et une détérioration des conditions économiques mondiales pourrait réduire l'accès de la Société aux capitaux, limiter la disponibilité du crédit et affecter la confiance des investisseurs.

Des facteurs macroéconomiques tels que l'inflation, les taux d'intérêt, les coûts de l'énergie, les conditions de crédit, les niveaux d'endettement, ainsi que les cycles économiques généraux, peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à financer ses activités et à mettre en œuvre ses projets.

De plus, des événements imprévus, incluant notamment des crises financières, des tensions géopolitiques, des conflits armés, des perturbations des marchés de l'énergie ou des catastrophes naturelles, pourraient entraîner des fluctuations rapides des marchés financiers et une diminution de la liquidité globale.

La capacité de la Société à accéder aux marchés financiers pourrait également être affectée par des facteurs indépendants de sa performance opérationnelle.

Toute détérioration des conditions économiques ou financières pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur le cours de ses titres.

Crises sanitaires publiques

Les conditions économiques et financières mondiales peuvent être affectées de manière significative par l'apparition d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires, comme ce fut le cas lors de la pandémie de COVID-19.

De tels événements peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés financiers, une réduction de la liquidité, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'une baisse de la confiance des investisseurs et de l'activité économique globale.

Ces conditions peuvent également affecter la disponibilité du financement, tant par capitaux propres que par endettement, et limiter la capacité de la Société à obtenir des fonds en temps opportun ou à des conditions acceptables.

Par ailleurs, des crises sanitaires pourraient entraîner des perturbations opérationnelles, incluant des retards dans le développement des projets, des restrictions de déplacement, des interruptions de production ou des contraintes liées à la main-d'œuvre.

L'ampleur et la durée de tels événements demeurent incertaines et hors du contrôle de la Société.

Toute survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière de la Société, ainsi que sur le cours de ses titres.

Énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'utilisation de termes tels que « prévoit », « estime », « anticipe », « entend », « pourrait », « devrait », « s'attend », « planifie » ou toute autre expression similaire.

Les énoncés prospectifs sont faits à la date des présentes et sont fondés sur les informations disponibles à ce moment.

De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre d'hypothèses et comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, tant généraux que spécifiques, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par ces énoncés prospectifs.

Ces risques et incertitudes incluent notamment, sans s'y limiter, ceux décrits à la section « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle.

Bien que la Société estime que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés prospectifs sont raisonnables, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude, et les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux anticipés.

Sauf si les lois applicables l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs afin de refléter de nouveaux événements ou circonstances.

Activisme des actionnaires

Au cours des dernières années, les sociétés cotées en bourse ont été de plus en plus exposées à des initiatives d'actionnaires activistes visant à influencer les pratiques de gouvernance, les politiques de rémunération, les orientations stratégiques ou certaines transactions corporatives.

Rien ne garantit que la Société ne fasse pas l'objet de telles initiatives à l'avenir, lesquelles pourraient inclure des campagnes publiques, des sollicitations de procurations ou des propositions visant à modifier la composition du conseil d'administration ou la stratégie de la Société.

La gestion de telles initiatives peut entraîner des coûts importants, mobiliser de manière significative le temps et les ressources de la direction et du conseil d'administration, et détourner l'attention de la conduite normale des activités.

De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique de la Société, affecter sa réputation et nuire à sa capacité à saisir des opportunités d'affaires ou à attirer et retenir du personnel qualifié.

Dans certaines circonstances, des actionnaires activistes pourraient chercher à influencer ou à modifier la composition du conseil d'administration afin de promouvoir des objectifs pouvant différer de ceux de la Société à long terme, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'issue de telles initiatives demeure incertaine et hors du contrôle de la Société.

Divulgaration et contrôle interne

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière constitue un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation de ses états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les contrôles et procédures de divulgation visent à assurer que l'information que la Société est tenue de divulguer dans ses documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée dans les délais requis, et qu'elle est portée à l'attention de la direction afin de permettre la prise de décisions appropriées en temps opportun.

La Société a investi des ressources afin de documenter, évaluer et améliorer ses contrôles internes et ses processus de divulgation. Toutefois, un système de contrôle interne, même bien conçu et correctement appliqué, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non absolue quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Toute défaillance des contrôles internes ou des procédures de divulgation, ou toute difficulté liée à leur mise en œuvre ou à leur amélioration, pourrait entraîner des erreurs dans l'information financière, des retards dans la divulgation de l'information ou le non-respect des exigences réglementaires applicables.

Une telle situation pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs, des sanctions réglementaires, ainsi qu'un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière de la Société et le cours de ses titres.

La complexité croissante des exigences réglementaires pourrait également accroître les coûts et les ressources nécessaires au maintien de contrôles internes efficaces.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

La société n'a pas versé de dividende au cours des 3 derniers exercices. Il n'y a pas de restriction dans les statuts de constitution de la société ou d'autre part qui pourrait empêcher la société de déclarer et de verser des dividendes, sauf bien entendu son état des liquidités. Cependant, la société prévoit utiliser ses fonds disponibles pour l'accroissement et le développement de ses activités. Elle compte réinvestir ses bénéfices pour les fins de ses opérations et ne prévoit pas à court terme déclarer et verser des dividendes. Ainsi, les administrateurs de la société décideront, dans l'avenir, de l'opportunité d'établir une politique interne de dividendes.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions ordinaires

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 471 422 025 sont émises et en circulation en date du 1 mai 2026. Chaque action ordinaire émise et en circulation de la société confère à son porteur le droit à un vote, de recevoir des dividendes tels qu'ils peuvent être déclarés par les administrateurs et de participer dans le résidu des actifs de la société en cas de liquidation.

Bons de souscription

Un nombre de 68 150 075 bons de souscription ont été émis par société et sont en circulation. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la société, tel qu'énuméré ci-après:

- 17 968 873 bons au prix d'exercice de 0,285\$ jusqu'au 15 janvier 2027
- 2 107 308 bons au prix d'exercice de 0,30\$ jusqu'au 23 novembre 2027

- 18 181 819 bons au prix d'exercice de 0,25\$ jusqu'au 27 février 2028
- 1 090 909 bons au prix d'exercice de 0,25\$ jusqu'au 27 février 2028
- 3 449 070 bons au prix d'exercice de 0,30\$ jusqu'au 21 juin 2028
- 541 667 bons au prix de 0,315\$ jusqu'au 24 janvier 2029
- 17 312 790 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 26 février 2029
- 627 272 bons au prix de 0,285\$ jusqu'au 26 mars 2029
- 565 000 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 18 juin 2029
- 3 223 400 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 12 juin 2029
- 1 915 331 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 10 juillet 2029
- 555 555 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 16 septembre 2029
- 277 778 bons au prix de 0,25\$ jusqu'au 28 novembre 2029
- 333 303 bons au prix de 0,18\$ jusqu'au 12 décembre 2029

Régime d'options d'achat d'actions

HPQ a un régime fixe d'options d'achats d'actions incitatives qui s'élève à 22 000 000 d'options permettant aux bénéficiaires des options d'acquérir jusqu'à 22 000 000 d'actions de HPQ réservées à cette fin, soit moins de 10% des actions émises et en circulation de HPQ.

À ce jour, 17 600 000 options ont été octroyées. En date de cette notice, 9 875 000 options sont en circulation.

- 700 000 options au prix d'exercice de 0,35\$ échéant le 13 mai 2027
- 2 000 000 options au prix d'exercice de 0,16\$ échéant le 25 juillet 2027
- 6 675 000 options au prix d'exercice de 0,215\$ échéant le 28 décembre 2028
- 500 000 options au prix d'exercice de 0,18\$ échéant le 2 octobre 2030

En vertu de ce régime d'options, les administrateurs de HPQ peuvent octroyer des options à ses administrateurs, employés et consultants et à ceux de ses filiales. Les administrateurs établissent le prix d'exercice des options octroyées en vertu du régime d'options qui ne doit pas être inférieur au cours de fermeture de la Bourse de Croissance TSX, du jour précédant le jour de l'octroi de l'option, moins l'escompte autorisé tel que défini dans les politiques de la bourse. Les options peuvent être exercées pendant un maximum de dix ans. Les options ne sont pas cessibles ni transférables, sauf par testament ou par les effets de la loi. Au décès d'un titulaire d'option, les héritiers ou les administrateurs successoraux du titulaire d'option peuvent lever les options de ce dernier pendant une période n'excédant pas un an après la date du décès du titulaire d'option, étant entendu que ces dispositions ne doivent pas avoir pour effet d'allonger le terme original de l'option établi lors de son octroi. Les options octroyées à un titulaire d'option qui est un administrateur, un employé, un consultant ou un employé d'une société de gestion expireront à la fin d'une période n'excédant pas 12 mois suivant le moment où le titulaire d'option aura cessé de faire partie d'au moins un de ces groupes pour toute autre raison que le décès.

Au plus 5% des actions émises par HPQ peuvent être octroyées à une personne au cours d'une période de 12 mois (à moins que HPQ n'ait obtenu l'approbation des actionnaires désintéressés). Au plus 2% des actions émises de HPQ peuvent être octroyées à un consultant au cours d'une période de 12 mois. Au plus un total de 2% des actions émises de HPQ peuvent être octroyées aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois, ce nombre d'options total étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée. Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de 12 mois, à raison de pas plus du quart des actions visées au cours d'un même trimestre. Aucune acquisition accélérée de telles options octroyées à ces consultants n'est permise sans l'approbation de la Bourse. Les options octroyées à un titulaire d'options qui fournit des services de relations avec les investisseurs expirent à la fin d'une période n'excédant pas 30 jours suivant le moment où le titulaire d'options aura cessé de fournir de tels services. Le nombre d'options octroyées aux initiés, dans une période donnée de 12 mois, ne doit pas être supérieur à 10% du nombre d'actions émises de HPQ. Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu du régime octroyées aux initiés ne doit pas dépasser 10% du nombre d'actions émises de HPQ.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de HPQ Silicium Inc. sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « HPQ ». Le tableau suivant présente les cours mensuels les plus élevés et les plus bas, le cours de clôture à la fin de chaque mois ainsi que le volume total des opérations sur les actions ordinaires de la Société à la Bourse de croissance TSX pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

HPQ Silicium Inc. – Cours et volume des actions (TSX-V) – 2025

Mois	Cours le plus élevé (\$ CA)	Cours le plus bas (\$ CA)	Cours de clôture (\$ CA)	Volume
Janvier	0,270	0,210	0,215	9 257 752
Février	0,255	0,195	0,230	9 823 818
Mars	0,225	0,195	0,210	5 240 336
Avril	0,215	0,170	0,180	14 507 180
Mai	0,200	0,170	0,180	8 534 420
Juin	0,190	0,140	0,155	27 753 777
Juillet	0,180	0,145	0,165	22 265 019
Août	0,160	0,140	0,150	13 212 720
Septembre	0,195	0,145	0,180	20 588 271
Octobre	0,230	0,170	0,180	13 981 305
Novembre	0,200	0,165	0,180	11 636 297
Décembre	0,185	0,165	0,170	13 525 572

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Pendant le dernier exercice, HPQ a émis les titres suivants:

Date	Nombre	Titres	Prix
24 janvier 2025	541 667	Bons de souscription	0,315\$
27 janvier 2025	1 000 000	Options	0,25\$
26 février 2025	17 312 790	Bons de souscription	0,25\$
26 mars 2025	627 272	Bons de souscription	0,285\$
12 juin 2025	3 223 400	Bons de souscription	0,25\$
18 juin 2025	565 000	Bons de souscription	0,25\$
10 juillet 2025	1 915 331	Bons de souscription	0,25\$
25 juillet 2025	2 000 000	Options	0 16\$
16 septembre 2025	555 555	Bons de souscription	0,25\$
2 octobre 2025	500 000	Options	0,18\$
28 novembre 2025	277 778	Bons de souscription	0,25\$
12 décembre 2025	333 303	Bons de souscription	0,18\$

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant indique le nom, l'adresse, le poste et le nombre d'actions détenues ou contrôlées par les administrateurs et les dirigeants, ainsi que le pourcentage de détention à la date du 1 mai 2026. Chaque administrateur exercera son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé, à moins que son mandat ne prenne fin avant conformément aux règlements de la société.

Nom, province/état/pays de résidence et poste occupé	Administrateur depuis (j-m-a)	Pourcentage de titres détenus	No. d'actions ordinaires sur lesquelles une emprise, directe et indirecte, est exercée	Occupation principale au cours des cinq dernières années
Bernard J. Tourillon ⁽¹⁾ ⁽²⁾ Québec, Canada Chef de la direction administrateur	13-07-06	4,836	22 796 794	Président et Chef de la direction de HPQ
Patrick Levasseur ⁽²⁾ Québec, Canada Administrateur	18-06-09	1,559	7 350 875	Vice-Président et COO de HPQ et président de Champs d'or de la Beauce Inc
Richard Mimeau Québec, Canada Administrateur	01-05-13	0,066	310 500	Directeur régional de Matrec et de CETEQ, sociétés œuvrant dans des activités d'environnement.
Peter H. Smith Québec, Canada Administrateur	20-02-15	-	—	Administrateur de la société Fancamp Exploration Ltd
Noëlle Drapeau ⁽¹⁾ Québec, Canada Secrétaire et administrateur	18-06-09	0,255	1 201 500	LLL., MBA, PMP
Daryl Hodges ⁽¹⁾ ⁽²⁾ Ontario, Canada Administrateur	03-08-16	0,169	795 000	Président de Ladykirk Capital Advisors, conseiller en investissement
François Rivard Québec, Canada Chef des finances		0,529	2 493 750	Chef des finances de HPQ

(1) Membre du Comité d'audit.

(2) Membre du Comité technique.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Aucun administrateur, un dirigeant ou un promoteur pressenti de société ou un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de la société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celui-ci, a été, au cours des 10 années ayant précédé la date de la notice annuelle, un administrateur, un dirigeant ou un promoteur d'une autre personne physique ou morale qui, pendant que la personne exerçait cette fonction,

- a) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières applicable pendant plus de 30 jours consécutifs.
- b) soit a fait faillite, a fait une proposition concordataire aux termes de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Aucun administrateur, dirigeant ou un promoteur de société ou un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de l'émetteur résultant pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société

- a) soit s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal aux termes de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci,
- b) soit s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation, y compris un organisme d'autoréglementation, qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à prendre une décision concernant l'opération.

Aucun administrateur, dirigeant ou promoteur pressenti de société, ou encore un porteur de titres devant détenir suffisamment de titres de la société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celui-ci ou une société de portefeuille personnelle de l'une de ces personnes a, au cours des 10 années ayant précédé la date de la notice annuelle n'a fait faillite, fait une proposition concordataire aux termes de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a intenté des poursuites contre eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflit d'intérêts au sein de la société. Cependant, des conflits d'intérêts peuvent survenir du fait que les administrateurs ou les officiers pressentis de l'émetteur résultant détiennent des postes d'administrateurs ou d'officiers dans d'autres sociétés ou entreprises ou autrement. De semblables situations peuvent survenir lorsque les administrateurs ou les officiers seront en situations en directe compétition avec la société.

PROMOTEURS

Il n'y a pas eu et il n'y aura pas de promoteur auquel la société, pour elle-même ou pour une de ses filiales, a fait appel au cours des 2 derniers exercices ou de l'exercice courant.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

À la date de cette notice annuelle, il n'existe aucune poursuite légale ou judiciaire à l'encontre de HPQ ou contre l'un ou l'autres de ses actifs et dans laquelle HPQ serait une partie assujettie.

Il n'y a aucune amende ou sanction infligée à la société par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation pendant l'exercice et aucun règlement à l'amiable conclu par la société en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation pendant l'exercice.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la direction de la société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la société, aucune personne qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10% des titres comportant droit de vote de toute catégorie ou série de titres en circulation de la société ou exerce une emprise sur tels titres ni les personnes qui ont des liens avec les personnes ainsi visées ou qui fait partie de même groupe qu'elles, n'a ni n'a eu d'intérêt direct ou indirect dans toute opération conclue au cours des 3 derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante pour la société.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES RÉGISTRES

L'agent de transferts et agent chargé de la tenue des registres de société est Services aux Investisseurs Computershare Inc. Les registres sont gardés et les actions ordinaires de la société sont transférables au bureau de Montréal, province de Québec et de Toronto, province de l'Ontario.

CONTRATS IMPORTANTS

Sauf relativement aux contrats conclus par la société dans le cours ordinaire de ses activités, la société n'a pas conclu d'importants contrats. La liste de ces contrats suit.

1. Contrat intervenu le 29 juillet 2016 par lequel HPQ retient les services de PyroGenesis Canada inc. (PCI) pour l'installation et l'achat des équipements nécessaires relatifs au plan et système pilote PureVap de 200 tonnes métriques par année en considération de 7 260 000\$ et acquière la propriété intellectuelle, incluant tous les droits, titres et intérêts de PCI dans la demande de brevet provisoire *PUREVAP™* pour un prix de 1 000 000\$.
2. Contrat du 30 juin 2021 entre HPQ Silica Polvere Inc. et PyroGenesis Canada Inc. pour le développement de l'usine pilote du Réacteur de Silice Pyrogénée et la commercialisation future de matériaux de Silice Pyrogénée fabriqués avec cette technologie de fabrication. Ce contrat fait déjà l'objet de mentions au préalable.
3. Le contrat de juillet 2021 entre HPQ Silica Polvere Inc. et PyroGenesis Inc. qui est déjà mentionné au préalable.
4. Contrat du 4 juin 2024 permettant à HPQ de continuer à exercer ses droits dans le pacte d'associé de Novacium. Ce contrat a déjà été mentionné au préalable.
5. Protocole d'entente du 4 avril 2025 entre NOVACIUM SAS, GLD Alloys, un leader malaisien de la production d'aluminium recyclé et HPQ pour tirer parti de l'expertise de GLD dans la fabrication d'alliages d'aluminium recyclé à faible empreinte carbone — un ingrédient clé du combustible METAGENE™. Cette entente est déjà mentionnée dans la notice.
6. Accord de contribution non remboursable de 3 M\$ signé le 1 août 2025 entre le Gouvernement du Canada et HPQ. Cet investissement découle de l'appel de propositions pour l'accélération de la filière batterie, dans le cadre du Programme

d'innovation énergétique administré par Ressources naturelles Canada. Cet accord est déjà mentionné dans la notice.

7. Accord intervenue entre HPQ et Novacium en décembre 2025 avec comme date effective le 1 septembre 2025 relativement aux licences d'exploitation des technologies Novacium par HPQ, lequel est déjà mentionné dans la notice.
8. Accord intervenue HPQ Silicium en décembre 2025 visant à simplifier la structure de gouvernance entre HPQ et Novacium SAS et à mettre en branle la déconsolidation afin de mieux aligner les intérêts stratégiques entre les deux sociétés dans le cadre du développement et de la commercialisation à court et moyen terme de leurs technologies. Cette entente est déjà mentionnée dans la notice.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les experts sont les auditeurs indépendants Forvis Mazars, s.e.n.e.r.l ayant leur place d'affaires au 215, rue Saint-Jacques, bureau 1200, Montréal, province de Québec H2Y 1M6.

Ils ne sont pas intéressés, directement ou indirectement, dans les biens de la société ou d'une personne qui a un lien avec la société ou qui est membre du même groupe que la société.

Ils ne sont pas propriétaires véritables, direct ou indirect, de titres de la société ou d'une personne qui a un lien avec la société ou qui est membre du même groupe.

Aucune personne ou un administrateur, un dirigeant ou un employé de Forvis Mazars est ou doit être élu ou nommé administrateur ou dirigeant de la société, d'une personne qui a un lien avec elle ou d'un membre du même groupe qu'elle ou employé par l'un de ceux-ci. Il n'y a pas d'autre expert ni de rapport d'experts, d'évaluation ou opinions sur lesquels HPQ s'est appuyée dans la réalisation de ses activités.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la société sont disponibles sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com). On peut trouver des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le cas échéant, le nom des principaux porteurs de titres de la société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de capitaux propres, dans la circulaire concernant la dernière assemblée générale annuelle de la société à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, datée du 14 mai 2025. Dans cette même circulaire, vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant le régime d'options d'achat d'actions, le comité d'audit, y compris sa charte, de la société, ainsi que de sa gouvernance.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice financier de la société pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMITÉ D'AUDIT ET AUDITEURS

1. Charte du Comité d'audit

Les administrateurs de la Société ont adopté une charte pour le comité d'audit qui établit et définit le mandat, la constitution, les règles, les pouvoirs et les responsabilités du comité d'audit. Le texte intégral de la charte est joint à la présente circulaire comme Annexe A.

2. Composition du Comité d'audit

Les membres du Comité d'audit sont Noëlle Drapeau, Robert Robitaille et Daryl Hodges. Chaque membre possède des compétences financières requises pour comprendre les principes comptables employés par la Société dans la préparation de ses états financiers.

3. Formation et expérience pertinentes

Daryl Hodges jouit d'une expérience de plus de 42 ans dans le domaine des marchés financiers et de réussite dans les divers stages de l'industrie minière. Il a été un promoteur fondateur de Jennings Capital Inc. en 1999 et a contribué à rendre la croissance de cette dernière au niveau de la 7^{ième} place en importance dans le marché d'investissement au Canada. De 2003 à 2010, il a agi comme dirigeant sénior en investissement bancaire. De 2010 à 2013, il a agi comme chef de la direction, président ainsi que président du conseil de Jennings Capital, et administrateur de Jennings Capital aux États-Unis. Monsieur Hodges est un géologue et est présentement président de la firme de conseillers en investissement. Ladykirk Capital Advisors Inc.

Noëlle Drapeau, LL.L., MBA et PMP possède plus de 45 ans d'expérience dans le domaine du droit commercial. Elle est certifiée ITIL Foundation en gestion de service TI. Elle est reconnue pour ses projets de développement et d'optimisation de processus d'affaires, de gestion et d'opérations dans les secteurs d'activités des produits de placement, des technologies de l'information, des institutions financières et des télécommunications. Madame Noëlle Drapeau est actuellement Secrétaire de la société.

Bernard Tourillon est âgé de plus de 60 ans et est détenteur d'un B.A.A et M.B.A. Au cours des cinq dernières années, il a été président et chef de la direction de HPQ Silicium Inc., Montréal, Québec. Il a plus de 40 ans d'expérience en finances et en affaires. Il est depuis plusieurs années actif dans l'administration de compagnies publiques.

4. Encadrement du Comité d'audit

Aucune recommandation du Comité d'audit concernant la nomination ou la rémunération de l'auditeur externe n'a pas été adoptée par le Conseil d'administration à un moment quelconque depuis le début de dernier exercice de la société.

5. Dispense de l'article 6.1

La société se prévaut de la dispense prévue à l'article 6.1 du règlement 52-110.

6. Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Catégorie	Année 2024	Année 2025
Honoraires d'audit	140 000 \$	155 000 \$
Honoraires pour services reliés à l'audit	NIL	18 300
Honoraires pour services fiscaux	9 200	10 000
Autres honoraires	2 922	15 000
Total	152 122 \$	198 300 \$

ANNEXE A CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Constitution et règles

Le conseil d'administration de la société a approuvé la création d'un comité d'audit qui doit être composé d'un minimum de trois administrateurs. La majorité des membres du comité d'audit doivent être des administrateurs indépendants et être résidents du Canada. Le quorum du comité est constitué de la majorité de ses membres.

Tous les membres du Comité d'audit doivent être capables de lire et comprendre un bilan, un état des résultats et un état de variation de trésorerie. De plus, au moins un membre doit avoir la capacité d'analyser et d'interpréter l'ensemble des états financiers comprenant les notes qui y sont attachées conformément aux principes comptables canadiens généralement acceptés.

Les décisions sont prises à la majorité des membres.

Mandat et pouvoirs

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration la nomination de l'auditeur externe en vue de la fourniture et la délivrance d'un rapport d'audit, des détails financiers annuels ou d'autres services d'audit ainsi que la rémunération de l'auditeur externe.

Le comité d'audit doit être directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière.

Le comité d'audit doit approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la société doit rendre à la société ou à ses filiales.

Ce comité d'audit doit examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la société avant que celle-ci ne les publie.

Le comité d'audit doit se satisfaire relativement à l'indépendance de l'auditeur externe et maintenir les bonnes relations avec ce dernier. Le comité d'audit doit pouvoir librement communiquer avec l'auditeur externe pour discuter et revoir tout point spécifique jugé opportun. L'auditeur externe rend ultimement compte au conseil d'administration et au comité d'audit, lesquels sont les représentants des actionnaires.

Le comité d'audit doit discuter de la qualité et non seulement de la convenance des principes comptables de la société, avec l'auditeur. Le comité d'audit devra, s'il y a lieu, développer des structures et des procédures pour rencontrer, en l'absence de l'exécutif, l'auditeur sur une base régulière. Le conseil d'administration reverra et réévaluera annuellement la pertinence de la charte du comité d'audit.

Le comité d'audit doit avoir la certitude que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication au public, par la société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et doit apprécier périodiquement l'adéquation de ces procédures.

Le comité d'audit doit établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.

Le comité d'audit doit établir des procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la société de préoccupations touchant les points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

Le comité d'audit doit examiner et approuver les politiques d'engagement de la société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés de l'auditeur externe actuel et ancien de la société.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité a le droit d'examiner les livres, registres et comptes de la société et de ses filiales et discuter de ces questions, ainsi que toute autre question concernant la situation financière de la société et de ses filiales, avec les dirigeants et l'auditeur de la société et de ses filiales.

Le comité peut en tout temps convoquer l'un ou l'autre des employés de la société pour l'interroger sur les données financières de la société et peut et doit enquêter sur toute plainte ou préoccupation soulevée au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.

Rapports

Le comité d'audit doit faire rapport sur ses travaux, activités et décisions aux administrateurs lors de la réunion des administrateurs suivant sa réunion en mentionnant tous les points discutés, les décisions prises, les moyens pris pour étudier et vérifier les rapports, états et documents soumis, le niveau de satisfaction des membres du comité à leur égard, les questions en suspens et les différends, et les décisions prises.

Rémunération

Les administrateurs déterminent la rémunération octroyée aux membres du comité d'audit pour leurs services.